



**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Département de l'Aude**

**COMMUNE de QUILLAN**

L'an **deux mille dix huit, le sept du mois de mars**, à **19h15**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : Pierre CASTEL, Mme Andrée BROUSSARD, M. Jacques SIMON, Josiane CAZENAVE, Jean BICHOF, Jacques MANDRAU, Janine CASTEL, Jean POLY, Alain FROMILHAGUE, FERRE M. Christine, Charles ROUGER, Véronique FERNANDEZ, Nadia PARACHINI, Sébastien AMOUROUX, Matthias ALARD, Claude HUMBERT, Christine BINDER, Jacques CARRERE, Thérèse BOURREL, Christian MAUGARD, Patrice BOSCH, Isabelle SZYMANSKI, Patrick CASAIL, Mohammed EL HABCHI, Denis DEZARNAUD.

Étaient absents : Célia DELOUSTAL, Yves RAYNAUD, Ineke FLOODGATE, Thierry OLIVE et Claude ESPEZEL.

Procurations : Olivier MORENO à Denis DEZARNAUD, Jacques CHAUBET à Jean POLY, Raymond DUSSAUT à Janine CASTEL

Mrs MAUGARD et BOSCH vont quitter la séance après le vote de la question n°9. Pour les questions suivantes ils donnent procurations respectivement à Mme SZYMNANSKI et M. CASAIL

M. Matthias ALARD est désigné secrétaire de séance et Mme Andrée BROUSSARD présidente de séance pour le vote des comptes administratifs.

M. le Président indique une modification de l'ordre du jour :

- retrait de la question n° 23
- ajout de 2 questions : la n° 26 portant sur la mise en place d'une billetterie électronique à l'Espace Cathare et la n°27 portant sur une motion contre la suppression d'un poste d'enseignement dans les écoles de Quillan. Les textes relatifs à ces questions sont donnés en début de séance.

La modification de l'ordre du jour telle que sus visée est approuvée à l'unanimité par 28 voix Pour.

M. JORDAN est invité à lire les arrêtés pris depuis le dernier conseil municipal :

*2017.12.0064 : Chantier d'insertion 2018 : marché de prestation de service n°17-010 : Centre de Formation Professionnelle du Midi (CFPM)*

Par délibération en date du 26/10/2016 le conseil municipal a approuvé l'opération visant à reconduire le chantier insertion dénommé « Cœur de village » pour l'année 2017. La commune mène cette opération depuis 20 ans, qui s'intègre dans le dispositif du plan départemental de lutte contre l'exclusion.

A cet effet il convient de confier à un Prestataire extérieur une prestation visant à produire :

- Un encadrement technique sur la base de 0,55 postes équivalent temps complet.
- Un encadrement social assurant le suivi social et professionnel sur la base de 0,50 poste équivalent temps complet.
- Une formation complémentaire de 184 heures avec deux axes.
  - Axe 1 : consolider le savoir- faire professionnel (104 heures).
  - Axe 2 : préparation à intégrer le marché du travail (80 heures).

Le prestataire assurant le suivi administratif, le moyen de transport et la fourniture de petit matériel spécifique.

La Commune a donc lancé une procédure de consultation sous la forme de procédure adaptée (article 28 du CMP). Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site dématérialisé des marchés publics « e-marchéspublics.com » sous la référence 521384 et sur le journal d'annonce légale « L'indépendant »,

Au terme de la consultation, le 27/10/2017 un seul organisme a remis une offre :

- Centre de Formation Professionnelle du Midi (CFPM)  
100, rue Henri Pitot  
ZI Bouriette  
11000 CARCASSONNE

- Montant de l'offre : 66 475.00 € TTC.

Cette offre est conforme au cahier des charges et que le montant de l'offre est similaire au précédent contrat conclu par la Commune pour une prestation équivalente,

Il est conclu avec le Centre de Formation Professionnelle du Midi (CFPM) sis 100, Rue Henri Pitot – ZI Bouriette - à CARCASSONNE – 11000, un marché de prestation de service n° 17-010 selon les modalités suivantes :

1. Coût de la prestation : 66 475.00 € TTC se décomposant en :

- Prestation d'encadrement technique : 24 774.56 €
- Prestation d'accompagnement individuel à l'emploi : 18 884.19 €.
- Prestation de suivi administratif : 2 612.71 €.
- Assistance technique (frais de structure et transports) : 12 498.54 €
- Prestations de formations techniques : 7.705,00 €.

2. Durée de la prestation : 1 an du 01/01/2018 au 31/12/2018.

L'acte d'engagement, le cahier des charges, le mémoire technique déterminent les modalités d'exécution de la prestation

La dépense sera imputée en section de fonctionnement du Budget Primitif 2018.

n° 2017.12.0065 : Délégations accordées à M. Jacques SIMON , adjoint au Maire :

En l'absence de M. le Maire du 5 janvier 2018 au 7 janvier 2018 inclus, il est donné à M. Jacques SIMON, adjoint, délégation de pouvoir et de signature afin :

Décide de donner à M. Jacques SIMON, Adjoint au Maire, délégation de pouvoir et de signature afin :

- D'ordonner les dépenses et les recettes de la commune de Quillan, de la RMEE et du CCAS de Quillan et de signer les documents comptables y afférents.
- De prendre les décisions et de signer les courriers et actes relatifs à la situation du personnel de la commune, de la RMEE, et du CCAS.
- De signer les courriers et actes administratifs relatifs à l'activité de l'ensemble des services et de prendre les décisions relatives à la continuité de ceux-ci.
- De convoquer le conseil municipal afin qu'il soit pris les délibérations nécessaires à la continuité des services et à la mise en place de la commune nouvelle.

La délégation de pouvoir et de signature prendra effet à la date du 5 janvier 2018 inclus au 7 janvier 2018 inclus.

n°2017.12.0066 : Bail de location de locaux Maison des associations : Commune/Chambre d'Agriculture de l'Aude :

Par délibération n° 2014-022 en date du 14 février 2014 le conseil municipal a consenti un bail de location à la Chambre d'Agriculture de l'Aude, pour des locaux sis Maison des associations 15 quai du Pouzadou à Quillan.

Le bail correspondant dans son article 5-6 prévoyait le paiement des charges d'entretien de ces locaux à hauteur de 108,10€HT par mois indexés sur la valeur du SMIC Horaire et à concurrence de 3h de nettoyage hebdomadaire.

Considérant que cet entretien n'est plus adapté aux locaux occupés, et qu'en accord avec les représentants locaux de la Chambre d'Agriculture il a été décidé de confier cet entretien à une société de nettoyage privée,

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'entretien des locaux loués à la Chambre d'Agriculture de l'Aude, sis Maison des associations, 15 quai du Pouzadou 11500 QUILLAN, est confié à une société de nettoyage privée; cette prestation étant à la charge de la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

L'article 5-6 du bail annexé à la délibération 2014-022 est supprimé Les autres articles restent inchangés.

n°2018.01.0001 : Centre Médical Pasteur – Entretien des locaux Commune/Sarl PANAD

Par arrêté n° 2017.11.0056 la commune a confié pour 2018 à la Sarl PANAD sise 38 grand rue Vaysse Barthélémy 11500 QUILLAN, l'entretien des locaux du Centre Médical Pasteur,

Considérant qu'une erreur de frappe a été faite sur l'arrêté concernant les horaires et qu'il y a lieu de modifier cet arrêté

L'arrêté 2017.11.0056 est annulé et remplacé comme suit .

Vu les propositions qui ont été faites :

	Entreprise Graça	Sarl PANAD
<u>Nettoyage</u>	Passage journalier Pour 26 jours  780,00€	Passage deux fois par semaine à hauteur de 1h/jour 172,00€ /mois

Considérant que la proposition de la Sarl PANAD paraît la plus adaptée à la structure

Il est confié à la Sarl PANAD sise 38 grand rue Vaysse Barthélémy une prestation de service pour l'entretien du Centre médical Pasteur (parties communes et toilettes) selon les conditions suivantes :

- Nettoyage deux jours par semaine à hauteur de 1h: jour, produits d'entretien fournis

Coût 172€/ mois

La dépense sera imputée en section de fonctionnement du BP de la commune.

n°2018.01.0002 : Bail de mise à disposition appartement 1 grd rue Vaysse Barthélémy : Commune/ Dr MOUHALA Ammar :

La commune est propriétaire d'un appartement sis 1 grand rue Vaysse Barthélémy 11500 QUILLAN qui est vacant.

Vu la démarche engagée par la commune de recherche de médecin pour combattre la désertification médicale locale,

Considérant que le Dr MOUHALA Ammar est intéressé pour exercer à Quillan et qu'il est à la recherche d'une habitation comprenant au moins 3 chambres,

Compte tenu de l'enjeu médical et social à caractère d'intérêt général communal, et afin de permettre d'assurer l'accès aux soins, la commune accepte de lui octroyer une aide à l'installation,

Il est donné à bail M. MOUHALA Ammar, un appartement sis 1 Grand rue Vaysse Barthélémy 11500 QUILLAN, 2<sup>ème</sup> étage d'une superficie habitable de 105 m<sup>2</sup>, comprenant :

- 3 chambres,
- 1 cuisine,
- 1 séjour,
- 1 salle de bains
- 1 Buanderie

- 1 grande entrée,

le bail est consenti selon les modalités suivantes :

Durée : 3 ans à compter du 26 décembre 2017, renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans sans excéder une durée totale de neuf ans.

Montant du loyer : gratuité d'un an et de la caution; à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 500€ par mois révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de référence des loyers.

La gratuité des charges d'eau et d'électricité est accordée pour un an à compter du 27/12/2017

Le contrat de bail ci-annexé au présent arrêté précise les modalités d'exécution du bail

Les dépenses et les recettes seront inscrites au budget de la commune

*n°2018.01.0003 : Marché n°17-013 : Restauration du porche et aménagement des abords de l'église S Julien et Ste Basilisse sur la commune déléguée de Brenac :*

Par arrêté n°2016 11 0056 la Commune a décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre relative à la restauration du porche et l'aménagement des abords de l'église St Julien et Ste Basilisse sur la commune déléguée de Brenac au groupement SARL AURIOL +DELWARE ARCHITECTURE - 1, rue Joliot Curie - 11150 BRAM et BET OPALE – la plaine – 11300 CURNANEL

Une consultation a été lancée sous forme de Marché à Procédure Adaptée (article 28 du CMP), et qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16/10/2017, annonce n° 526388 sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics "e-marchéspublics".

La consultation porte sur 3 lots :

- Lot 1 : Maçonnerie, pierre de taille, enduits, menuiseries bois horlogerie, serrurerie.
- Lot 2 : Travaux de peinture.
- Lot 3 : Electricité courants forts courants faibles.

Une commission ad'oc composée par les membres de la commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 29 novembre 2017 afin de de procéder à l'ouverture des plis qui se décomposent comme suit :

Lot 1 : Maçonnerie, pierre de taille, enduits, menuiseries bois horlogerie, serrurerie.	SAS CHEVRIN GELI - BP 31353 ZA FENDEILLE - 11493 CASTELNAUDARY CEDEX. Tél : 04.68.60.00.20 N° SIRET : 303 789 937 00032
	SAS BOURDARIOS - 60 Bd DE Thibaud BP 48484 - 31084 TOULOUSE Cedex 1. Tél : 05.62.11.10.69 Fax : 05.34.26.57.03 Mail : <a href="mailto:bourdarios.correa@vinci-construction.fr">bourdarios.correa@vinci-construction.fr</a> N° SIRET : 847 250 602 00038
Lot 2 : Travaux de peinture.	SAS CHEVRIN GELI - BP 31353 ZA FENDEILLE - 11493 CASTELNAUDARY CEDEX. Tél : 04.68.60.00.20 N° SIRET : 303 789 937 00032
Lot 3 : Electricité courants forts courants faibles.	PAS DE CANDIDATURE

**VU** le rapport d'analyse des offres établi par la SARL AURIOL +DELWARE ARCHITECTURE, au regard des critères émis dans le règlement de consultation et concluant au classement suivant :

LOT	CANDIDAT	PRIX €HT	PRIX€ TTC	NOTE TECH/60	NOTE PRIX/40	NOTE/100	CLASSEMENT
1	SAS CHEVRIN GELI	67 105.7 1	80 526.85	60	30.37	90.37	2
	SAS BOURDARIOS	50 943.3 5	61 132.02	60	40	100	1
2	SAS CHEVRIN GELI	OFFRE CONSIDEREE INFRUCTUEUSE					

Considérant qu'une commission ad'oc composée par les membres de la commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 Décembre 2017 et a décidé d'approuver le classement proposé,

Il est confié un marché de travaux pour la restauration du porche et l'aménagement des abords de l'église St Julien et Ste Basille sur la commune déléguée de Brenac à l'entreprise SAS BOURDARIOS les lots suivants :

Lot 1 : Maçonnerie, pierre de taille, enduits, menuiseries bois horlogerie, serrurerie.  
pour un montant HT de 50 943.35€ HT.

Les conditions de réalisation de cette prestation sont précisées dans les pièces du marché : Acte d'engagement, Cahier des Clauses Particulières.

Les lots 2 et 3 sont déclarés infructueux.

Les dépenses seront imputées sur le Budget Primitif 2018, en section d'investissement.

*n°2018.01.0004 : Délégations accordées à Mme Andrée BROUSSARD, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire :*

En l'absence de M. le Maire du 20 février 2018 au 1<sup>er</sup> mars 2018 inclus, il est donnée à Mme Andrée BROUSSARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, une délégation de pouvoirs et de signatures afin :

- D'ordonner les dépenses et les recettes de la commune de Quillan, de la RMEE et du CCAS de Quillan et de signer les documents comptables y afférents.
- De prendre les décisions et de signer les courriers et actes relatifs à la situation du personnel de la commune, de la RMEE, et du CCAS.
- De signer les courriers et actes administratifs relatifs à l'activité de l'ensemble des services et de prendre les décisions relatives à la continuité de ceux-ci.
- De convoquer le conseil municipal afin qu'il soit pris les délibérations nécessaires à la continuité des services et à la mise en place de la commune nouvelle.

La délégation de pouvoir et de signature prendra effet à la date du 20 février 2018 inclus au 1<sup>er</sup> mars 2018 inclus.

*n°2018.01.0005 : Marché n°17-011 : Contrat d'assurances (Commune, RMEE, CCAS) dévolution des lots, autorisation à M. le Maire de signer les marchés :*

Plusieurs contrats d'assurance de la Commune, de la Régie Municipale d'Energie Electrique, du CCAS sont arrivés à échéance le 31/12/2017 et il convient de les renouveler.

A ce titre, la Commune a confié au cabinet Arima consultants associés une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en charge notamment de la réalisation du dossier de consultation et de l'analyse des offres.

Une consultation a été lancée afin de solliciter les compagnies d'assurance sous la forme de procédure adaptée sur la plateforme des marchés publics [www.e-marchéspublics.com](http://www.e-marchéspublics.com) Réf 521737 le 15/09/2017 et sur le BOAMP papier référencé Annonce publiée (PU) - (ID\_JO: 17-130575) Parue dans le BOAMP DIFF n°2017\_258 du 2017-09-15: comportant 4 lots :

Lot 1 : Responsabilités et risques annexes.

Lot 2 : véhicules à moteur et risques annexes.

Lot 3 : Protection juridique des agents et des élus.

Lot 4 : Protection fonctionnelle des agents et des élus.

Une commission ad'oc composée par les membres de la commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 29 novembre 2017 afin de de procéder à l'ouverture des plis qui se décomposent comme suit :

Lot 1 : Responsabilités et risques annexes.	SMACL ASSURANCES - 141; Avenue Salvador Alliende – 79031 NIORT CEDEX 9 Tél: 05.49.32.56.29 - Fax: 05.49.32.33.50 – Mail: <a href="mailto:region-sud-ouest@smacl.fr">region-sud-ouest@smacl.fr</a> N° SIRET: 301 309 605 00410
Lot 2 : véhicules à moteur et risques annexes.	SMACL ASSURANCES - 141; Avenue Salvador Alliende – 79031 NIORT CEDEX 9 Tél: 05.49.32.56.29 - Fax: 05.49.32.33.50 – Mail: <a href="mailto:region-sud-ouest@smacl.fr">region-sud-ouest@smacl.fr</a> N° SIRET: 301 309 605 00410
Lot 3 : Protection juridique des agents et des élus.	SMACL ASSURANCES - 141; Avenue Salvador Alliende – 79031 NIORT CEDEX 9 Tél: 05.49.32.56.29 - Fax: 05.49.32.33.50 – Mail: <a href="mailto:region-sud-ouest@smacl.fr">region-sud-ouest@smacl.fr</a> N° SIRET: 301 309 605 00410
	CABINET 2C COURTAGE - Résidence T. Gautier – 7, rue G. Magnoac – 65 000 TARBES Tél : 05.62.34.48.85 - Fax : 05.62.34.50.04 – Mail : <a href="mailto:assu65@2ccourtage.com">assu65@2ccourtage.com</a> N° SIRET : 443 176 359 00018
Lot 4 : Protection fonctionnelle des agents et des élus.	SMACL ASSURANCES - 141; Avenue Salvador Alliende – 79031 NIORT CEDEX 9 Tél: 05.49.32.56.29 - Fax: 05.49.32.33.50 – Mail: <a href="mailto:region-sud-ouest@smacl.fr">region-sud-ouest@smacl.fr</a> N° SIRET: 301 309 605 00410

VU le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet Arima, au regard des critères émis dans le règlement de consultation et concluant au classement suivant :

LOT	CANDIDAT	PRIX €HT		PRIX€ TTC	NOTE/100	CLASSEMENT
1	SMACL	Base	3 885.00 (0.21%)	4 234.65 (0.2289%)	95.20	1
		Option risques environnementaux	2334.50			
2	SMACL	Base	8 235.	10 163.4	100	1

			51	3		
		Option auto collaborateur	500.00	627.97		
3	SMACL	1050.00		1 190.70	92.61	1
	2C COURTA GE	919.00		1 042.15	90.40	2
4	SMACL	291.00		317.20	97.60	1

Considérant qu'une commission ad'oc composée par les membres de la commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 Décembre 2017 et a décidé d'approuver le classement proposé.

Il a été décidé d'attribuer pour une période de 5 ans à compter du 1er janvier 2018 avec possibilité de résiliation annuelle pour chacune des parties à la Société Mutuelle Assurance des Collectivités Locales SMACL sis 141, Avenue Allende à 79031 NIORT Cedex 9 les lots suivants :

- Lot n°1 : Responsabilité civile et risques annexes pour 6 779.25€TTC/an comprenant l'offre de base 4 234,65€ TTC et l'option supplémentaire atteinte à l'environnement pour 2544.60 € TTC.
- Lot n°2 : Flotte automobile et risques annexes la formule alternative 1 pour 10 163.43€ TTC et la prestation supplémentaire auto collaborateur pour 627.97€ TTC.
- Lot n°3 : Protection juridique de la collectivité pour 1 190.70€ TTC/an.
- Lot n°4 : Protection fonctionnelle des agents et des élus pour 317.20€TTC/an.

Les dépenses seront imputées sur le Budget Primitif en section d'investissement.

L'acte d'engagement, le cahier des clauses particulières, le cahier des clauses techniques avec les réserves émises par chaque assureur définissent les modalités de mise en œuvre du marché.

*n°2018.01.0006 : Vente de matériel de cuisine : Commune/Bruno Traiteur :*

Le Centre de Loisirs de La Forge dispose de matériel de cuisine dont elle n'a plus l'utilité depuis la signature d'une convention de prestation de service avec la société BRUNO Traiteur pour la confection des repas.

Considérant l'offre d'achat du 20 janvier 2018 de la société BRUNO Traiteur, sis 34 avenue François Mitterrand à Quillan, pour l'acquisition d'une sauteuse à gaz et d'une friteuse électrique,

Il est vendu à la société BRUNO Traiteur, sis 34 avenue François Mitterrand à Quillan, représentée par M. Bruno MERAL, le matériel d'occasion suivant :

- Une sauteuse à gaz Angelopo n° 200201201005
- Une friteuse électrique Angelopon°200201201007

pour un coût global de 600 euros (six cents euros)

Le règlement se fera à la livraison par chèque libellé au nom du Trésor Public.

La recette sera imputée en section d'investissement au Budget Primitif 2018.

*n° 2018.02.0007 : Rythmes scolaires : animation des ateliers, convention de prestation de service : Commune/Association l'Aude au Nat :*

Par délibération en date du 9 juillet 2014 le conseil municipal a mis en place un temps d'activités péri scolaires, le vendredi après-midi dans les écoles primaires et maternelles de la ville.

Vu la délibération en date du 6 janvier 2016 par laquelle le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT a donné à M. Le Maire pour la durée de son mandat délégation afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et

accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ceci pour un montant limité à 90 000€ HT par marché ;  
Considérant que les animations proposées aux enfants peuvent être encadrées par du personnel municipal ou sous la forme de prestation de service,

Il est confié à l'Association « L'Aude au Nat » n° SIRET : 809 942 691 00019 sis 7, Bd Charles de Gaulle à Quillan, l'animation et l'encadrement d'un atelier Découverte de la Nature selon les modalités suivantes :

- Nature de l'activité : Découverte de la Nature.
- Lieu : Ecole Primaire CALMETTE.
- Durée : le vendredi après-midi, de 13h30 à 15h pour les CM1 CM2, de 15h00 à 16h30 pour les CE1-CE2 du 12/01/2018 au 13/04/2018 soit 12 vendredis.
- Montant de la rémunération : 22,50 € de l'heure.

La convention ci-annexée précise les modalités de mise en œuvre.

*n° 2018.02.0008 : Rythmes scolaires : animation des ateliers, convention de prestation de service : Commune/Association La couleur des choses :*

Par délibération en date du 9 juillet 2014 le conseil municipal a mis en place un temps d'activités péri scolaires, le vendredi après-midi dans les écoles primaires et maternelles de la ville.

Considérant que les animations proposées aux enfants peuvent être encadrées par du personnel municipal ou sous la forme de prestation de service,

Il est confié à l'Association « La couleur des choses » n° SIRET : 809 417 256 00017 sis 5, rue du théâtre à Quillan, l'animation et l'encadrement d'un atelier d'expression créatrice selon les modalités suivantes :

- Nature de l'activité : atelier expression créatrice.
- Lieu : Ecole Primaire CALMETTE.
- Durée : le vendredi après-midi, de 13h30 à 15h00 pour les CP-CE1-CE2 de 15h00 à 16h30 pour les CM1-CM2 du 12/01/2018 au 13/04/2018 soit 12 vendredis.
- Montant de la rémunération : 22,50 € de l'heure.

La convention ci-annexée précise les modalités de mise en œuvre.

*n° 2018.02.0009 : Rythmes scolaires : animation des ateliers, convention de prestation de service : Commune/Association La compagnie MARIEKLUNA :*

Par délibération en date du 9 juillet 2014 le conseil municipal a mis en place un temps d'activités péri scolaires, le vendredi après-midi dans les écoles primaires et maternelles de la ville.

Considérant que les animations proposées aux enfants peuvent être encadrées par du personnel municipal ou sous la forme de prestation de service,

Il est confié à l'Association « La compagnie MARIEKLUNA » n° SIRET : 834 239 527 sis 8, Grand rue 11190 BUGARACH, l'animation et l'encadrement d'un atelier de lecture selon les modalités suivantes :

- Nature de l'activité : Atelier sur la thématique « Tous différents ».
- Lieu : ALSH - Groupe Raoul de Volontat.
- Durée : le vendredi après-midi, de 13h30 à 16h30 pour les PS, MS, GS du 12/01/2018 au 13/04/2018 soit 12 vendredis.
- Montant de la rémunération : 22,50 € de l'heure.

La convention ci-annexée précise les modalités de mise en œuvre

*n°2018.02.0010 : Bail de mise à disposition locaux Centre Pasteur : Commune de Quillan/ Dr Hugues CORBY :*

Le conseil municipal s'est prononcé le 21 septembre 2016 pour l'achat du Centre médical Pasteur avenue de la Jonquièrre à Quillan; cette acquisition s'est réalisée en 2017 et porte sur un immeuble



constitué par une parcelle de terrain avec un bâtiment cadastré section AN n°275 d'une surface totale de 858m<sup>2</sup>.

Considérant que le Docteur Hugues CORBY officie depuis des années dans les locaux de ce centre médical, il convient de passer avec lui un bail pour l'occupation des locaux.

- Il est donné à bail M. Hugues CORBY, domicilié 12 rue docteur Jules Baux 11500 QUILLAN des locaux au Centre médical, 23 avenue de la Jonquièrre à Quillan selon les conditions suivants :
- Locaux : le cabinet n°2 d'une surface de 32m<sup>2</sup> comprenant une salle d'attente et le cabinet, Les locaux présentement loués sont exclusivement destinés à l'usage professionnel du PRENEUR qui exerce l'activité de médecin, ou toutes autres activités liées au corps médical, avec toutes les servitudes annexes nécessaires à son fonctionnement.
- Durée : Le bail est consenti et accepté pour une durée de SIX années qui commencera à courir à compter du 01 janvier 2018 pour se terminer le 31 décembre 2024.
- Loyer : loyer annuel en principal de 7.200€ (sept mille deux cents euros) , soit une rente fixe de 600€ charges comprises.  
Le PRENEUR bénéficiera d'une exonération de loyer à compter du 01 janvier 2018 pour une période de 6mois

Le contrat de bail ci-annexé au présent arrêté précise les modalités d'exécution du bail.  
Les recettes seront inscrites au budget de la commune.

*n°2018.02.0011 : Bail de mise à disposition locaux Centre Pasteur : Commune de Quillan/ Dr Ammar MOUHALA*

Le conseil municipal s'est prononcé le 21 septembre 2016 pour l'achat du Centre médical Pasteur avenue de la Jonquièrre à Quillan; cette acquisition s'est réalisée en 2017 et porte sur un immeuble constitué par une parcelle de terrain avec un bâtiment cadastré section AN n°275 d'une surface totale de 858m<sup>2</sup>.

Considérant que la commune a engagé une démarche de recherche de médecin pour combattre la désertification médicale locale,

Considérant que le Dr MOUHALA Ammar est intéressé pour exercer à Quillan,

Compte tenu de l'enjeu médical et social à caractère d'intérêt général communal, et afin de permettre d'assurer l'accès aux soins, la commune accepte de lui octroyer une aide à l'installation,

- Il est donné à bail M. MOUHALA Ammar, des locaux au Centre médical , avenue de la Jonquièrre à Quillan selon les conditions suivants :
- Locaux : le cabinet n°3 (précédemment occupé par le docteur Michel Pech), d'une surface de 30m<sup>2</sup> comprenant une salle d'attente et le cabinet, Les locaux présentement loués sont exclusivement destinés à l'usage professionnel du PRENEUR qui exerce l'activité de médecin, ou toutes autres activités liées au corps médical, avec toutes les servitudes annexes nécessaires à son fonctionnement.
- Durée : Le bail est consenti et accepté pour une durée de SIX années qui commencera à courir à compter du 02 janvier 2018 pour se terminer le 31 décembre 2024.
- Loyer : loyer annuel en principal de 7.200€ (sept mille deux cents euros) , soit une rente fixe de 600€ charges comprises.  
Le PRENEUR bénéficiera d'une exonération de loyer à compter du 02 janvier 2018 pour une période de 18 mois

Le contrat de bail ci-annexé au présent arrêté précise les modalités d'exécution du bail.  
Les recettes seront inscrites au budget de la commune.

*n°2018.02.0012 : Bail de mise à disposition locaux Centre Pasteur : Commune de Quillan/ Mme Caroline CORBY :*

Le conseil municipal s'est prononcé le 21 septembre 2016 pour l'achat du Centre médical Pasteur avenue de la Jonquière à Quillan; cette acquisition s'est réalisée en 2017 et porte sur un immeuble constitué par une parcelle de terrain avec un bâtiment cadastré section AN n°275 d'une surface totale de 858m<sup>2</sup>.

Considérant que Mme Caroline CORBY officie depuis des années dans les locaux de ce centre médical en tant qu'orthoptiste, il convient de passer avec lui un bail pour l'occupation des locaux.

- Il est donné à bail Mme Caroline CORBY, domiciliée 12 rue docteur Jules Baux 11500 QUILLAN , des locaux au Centre médical , 23 avenue de la Jonquière à Quillan selon les conditions suivants :
- Locaux : le cabinet n°1 d'une surface de 27,74m<sup>2</sup> comprenant une salle d'attente et le cabinet, Les locaux présentement loués sont exclusivement destinés à l'usage professionnel du PRENEUR qui exerce l'activité de médecin, ou toutes autres activités liées au corps médical, avec toutes les servitudes annexes nécessaires à son fonctionnement.  
Ces locaux étant partagés avec un autre professionnel, Mme CORBY les occupera les mardis et vendredis
- Durée : Le bail est consenti et accepté pour une durée de SIX années qui commencera à courir à compter du 01 janvier 2018 pour se terminer le 31 décembre 2024.
- Loyer : loyer annuel en principal de 1.800€ (mille huit cents euros) , soit une rente fixe de 150€ charges comprises.  
Le PRENEUR bénéficiera d'une exonération de loyer à compter du 01 janvier 2018 pour une période de 6mois

Le contrat de bail ci-annexé au présent arrêté précise les modalités d'exécution du bail.

Les recettes seront inscrites au budget de la commune.

*n°2018.02.0013 : Bail de mise à disposition locaux Centre Pasteur : Commune de Quillan/ Mme Sarah WOOLDRIDGE :*

Le conseil municipal s'est prononcé le 21 septembre 2016 pour l'achat du Centre médical Pasteur avenue de la Jonquière à Quillan; cette acquisition s'est réalisée en 2017 et porte sur un immeuble constitué par une parcelle de terrain avec un bâtiment cadastré section AN n°275 d'une surface totale de 858m<sup>2</sup>.

Considérant que Mme Sarah WOOLDRIDGE vient de s'installer en tant que sage- femme et qu'elle partage les locaux occupés par Mme Caroline CORBY .

- Il est donné à bail Mme Sarah WOOLDRIDGE des locaux au Centre médical , 23 avenue de la Jonquière à Quillan selon les conditions suivants :
- Locaux : le cabinet n°1 d'une surface de 27,74m<sup>2</sup> comprenant une salle d'attente et le cabinet, Les locaux présentement loués sont exclusivement destinés à l'usage professionnel du PRENEUR qui exerce l'activité de médecin, ou toutes autres activités liées au corps médical, avec toutes les servitudes annexes nécessaires à son fonctionnement.  
Ces locaux étant partagés avec un autre professionnel, Mme WOOLDRIDGE les occupera les lundis, mercredis et jeudis
- Durée : Le bail est consenti et accepté pour une durée de SIX années qui commencera à courir à compter du 01 janvier 2018 pour se terminer le 31 décembre 2024.
- Loyer : loyer annuel en principal de 1.800€ (mille huit cents euros) , soit une rente fixe de 150€ charges comprises.  
Le PRENEUR bénéficiera d'une exonération de loyer à compter du 01 janvier 2018 pour une période de 6mois

Le contrat de bail ci-annexé au présent arrêté précise les modalités d'exécution du bail.

Les recettes seront inscrites au budget de la commune.

M. le Maire remercie M. Jordan et sollicite l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2017. Ce dernier n'appelle aucune observations et est approuvé à l'unanimité par 28 voix Pour.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

M. le Président précise que la réglementation en vigueur impose que les comptes de gestion du comptable public soient approuvés avant l'approbation des comptes administratifs.

L'intégralité des textes relatifs aux délibérations a été transmise aux élus avec la convocation du conseil municipal.

**DELIB 2018.001 – BUDGET ANNEXE SPIC CAMPING MUNICIPAL LA SAPINETTE : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 :**

Le Compte Administratif 2017 qui a été examiné par la commission des finances du 07 février 2018, traduit les résultats suivants :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur investissement 2017</b>	<b>Résultat exercice 2017</b>	<b>Résultat de clôture CA 2017</b>
Fonctionnement	7.014,91		- 20.330,61	-13.315,70
Investissement	66.467,68		15.247,13	81.714,81
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>73.482,59</b>		<b>-5.083,48</b>	<b>68.399,11</b>

Le Compte de gestion 2017 traduit les résultats suivants :

<b>COMPTE DE GESTION</b>	<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur investissement 2017</b>	<b>Résultat exercice 2017</b>	<b>Résultat de clôture CG 2017</b>
Fonctionnement	7.014,91		- 20.330,61	-13.315,70
Investissement	66.467,68		15.247,13	81.714,81
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>73.482,59</b>		<b>-5.083,48</b>	<b>68.399,11</b>

Les deux comptes présentant des résultats et opérations comptables identiques, M. le Président demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion 2017 établi par M. le Comptable Public.

Aucune remarque n'étant faite, le compte de gestion 2017 établi par le comptable public, est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité des voix exprimées par 23 voix Pour et 5 abstentions (Mme Bourrel, Mme Szymanski, Mrs Maugard, Casail et Bosch)

**DELIB 2018-002 : BUDGET SPIC CAMPING MUNICIPAL LA SAPINETTE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :**

Le projet de Compte Administratif 2017 soumis à l'examen du Conseil municipal et qui a été examiné par la commission des finances du 07 février 2018, traduit les résultats suivants :

	CA 2016	BP 2017	CA 2017
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
- Dépenses	184.653,95	181.629,00	168.158,36
- Recettes	191.668,86	181.629,00	154.842,66
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 7.014,91</b>		<b>-13.315,70</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
- Dépenses	38.347,65	89.382,00	7.667,19
- Recettes	104.815,33	89.382,00	89;382,00
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 66.467,68</b>		<b>+ 81.714,81</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>+ 73.482,59</b>		<b>+ 68.339,11</b>

Le détail par section et par chapitre est le suivant :

### **I – SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

#### **A – DEPENSES :**

Chap. 011	<p>Le prévu était de 90.000 €. Le réalisé est de 79.499,64 €. Il se ventile en :</p> <p><b><u>Compte 60 : Achats et variations de stocks :</u></b> Réalisé : 37.133,57 €. Prévu : 45.000 €. Les dépenses ont trait aux fournitures eau, électricité pour 30.227,54€ et à l'achat de petits équipements et fournitures pour 6.906,03 €.</p> <p><b><u>Compte 61 : services extérieurs :</u></b> Réalisé :6.464,42 €. Prévu : 9.000 €. Les dépenses ont trait au crédit-bail mobilier pour la centrale de réservation (1.619.42 €), maintenance et entretien (4.105,13 €) locations mobilières (657.47 €). Et divers 82.40€ (achats de livres)</p> <p><b><u>Compte 62 : Autres services extérieurs :</u></b> Réalisé : 2.414,09 €. Prévu : 6.000 €. Les dépenses ont trait aux frais de télécommunication et internet, 1.540,72 € de frais d'honoraires (517,95€) , de services bancaires et assimilés (342,67€) et divers (12,75€)</p> <p><b><u>Compte 63 : Impôts et taxes :</u></b> Réalisé : 33.487,56 €. Prévu : 30 000 €. A trait aux impôts fonciers de 2016 et 2017 (24.964,00€) à la redevance audiovisuelle pour 138€, à la taxe de séjour pour 7.237,60 € et à la redevance des ordures ménagères pour 1.147,96€</p>
Chap. 012	<p>Le réalisé est 58.224,93 €. Le prévu était de 60 000 €. A trait aux dépenses de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Titulaire : 1,5 équivalent temps complet.</li> <li>• Saisonniers.</li> </ul>
Chap. 65	<p><b><u>Autres dépenses de gestion courante :</u></b> Le réalisé est de 505,47 €. Le prévu était de 1085 €: renouvellement nom de domaine et l'hébergement du site internet.</p>
Chap. 67	<p><b><u>Charges exceptionnelles :</u></b> Le prévu 7.014,00 € a été réalisé il a trait au reversement d'une partie de l'excédent de la</p>

	section de fonctionnement du CA 2016 sur le budget principal de la commune 2017.
Chap. 042	Le réalisé 22.914,32 € a trait à la dotation aux amortissements des immobilisations, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes d'investissement au chapitre 040.

**B – RECETTES :**

Chap. 70	Le réalisé 147.827,44 € a trait aux produits des redevances camping. Celle-ci est en légère baisse de par rapport à 2016
Chap.75	Le réalisé de 0,31 € a trait une régularisation de TVA
Chap. 002	Le réalisé 7.104,91€ € a trait à la reprise d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement du CA 2016.

**II- SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**A – DEPENSES :**

Chap. 21	Le prévu 65.382,00 €. Le réalisé est de 7.667,19 € a trait à des nivellement des allées, de peinture des sanitaires, travaux sur des chalets et l'acquisition d'un taille haie
Chap 042	Le prévu était de 24.000€ de travaux en régie ; réalisation par l'équipe de cœur de village

**B – RECETTES :**

Chap. 001	Le réalisé 66.467,68 € a trait à la reprise du résultat de la section d'investissement du CA 2016.
Chap. 040	Le réalisé 22.914,32,00 € a trait à l'amortissement des immobilisations, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

M. le Maire ajoute qu'en dépenses de fonctionnement le chapitre 011 est supérieur aux années passées car les services fiscaux ont appliqués la taxe foncière sur l'ensemble des chalets ; les recettes sont moins importante du fait que la convention avec la CCAS prévoit une indexation de sa participation sur le coût de la construction qui a été moins élevé que les années passées ce induit un déficit de fonctionnement.

Mme Szymanski demande si le nombre de nuitées a été moins important.

M. Jordan répond que les nuitées réalisées sont inférieures à celles de 2012 mais c'est lié au contexte général; toutefois il y a une légère progression

M. le Maire indique que la commune va essayer de trouver une autre dynamique.

Mme Szymanski indique qu'il est surprenant qu'en période estivale le camping soit fermé l'après-midi quelques heures, ailleurs ces structures sont ouvertes en continu.

Mme Cazenave répond que cette année ce problème va être étudié avec la réduction du temps de repos.

M. le Maire ajoute qu'en 2017 le camping a été toujours ouvert car il y avait une stagiaire qui ne sera pas disponible pour la saison 2018.

Le Maire commente le comparatif des comptes administratifs de 2014 à 2017 et on constate que l'équilibre n'est plus assuré en fonctionnement. Il faut dynamiser la structure ou trouver un autre mode de gestion.

Mme SZYMANSKI indique que c'est pourtant un bel outil.

M. le Maire signale qu'en 2018 on va améliorer l'entrée et l'informatique (site internet)

M. Maugard demande si on a fait une comparaison avec d'autres campings, par exemple celui d'Axat?

M. le Maire indique que le camping d'Axat a une autre gestion avec l'octroi de rabais très importants. Pour les campings ce sont souvent des gestionnaires privés avec en saison un temps de travail de 12 à 16h par jour.

M. Maugard pense que cela mérite réflexion.

Aucune autre question n'étant posée, M. le Maire quitte la salle et Mme Broussard, Présidente de séance, demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver par chapitre et par section, le Compte Administratif 2017, tel que susvisé

	CA 2016	BP 2017	CA 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>184 653.95</b>	<b>181 014.00</b>	<b>168.158,36</b>
Chap. 011 Charges à caractère général	62 212.21	90 000.00	79.499,64
Chap. 012 Charges de personnel	55 042.10	60 000.00	58.224,93
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	505.64	1 085.00	505,47
Chap. 67 Charges exceptionnelles	41 235.00	7 014.00	7.014,00
Chap042 Dotations aux amortissements	25 659.00	22 915.00	22.914,32
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>191 668.86</b>	<b>181 014.00</b>	<b>154.842,66</b>
Chap. 70 Ventes de produit prestations services	150 432.25	150 000.00	147.827,44
Chap 042 - Op.d'ordre de transfert entre section		24 000.00	
Chap. 75 Autres produits gestion courante	1.05	-	0.31
Chap. 77 Produits exceptionnels			
Chap. 002 Résultat antérieur	41 235.56	7 014.00	7.014,91
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 014.91</b>		<b>-13.315,70</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>38 347.65</b>	<b>89 382.00</b>	<b>7.667,19</b>

Chap. 16 Emprunts et dettes assimilés			
Chap 20 Immobilisations incorporelles		-	-
Chap. 21 Immobilisations corporelles	38 347.65	65	7.667,19
		382.00	
Chap 040 - Op. d'ordre de transfert entre section		24	
		000.00	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>104 815.33</b>	<b>89</b>	<b>89.382,00</b>
		<b>382.00</b>	
Chap. 001 Résultat antérieur	79 156.33	66	66.467,68
		467.00	
Chap. 10 Apports, dotations, réserves			
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées			
Chap. 040 Amortissements des immobilisations	25 659.00	22	22.914,32
		915.00	
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>66 467.68</b>		<b>81.714,81</b>
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>73 482.59</b>		<b>68.399,11</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, par 22 voix, 5 abstentions (Mme Bourrel, Mme Szymanski, Mrs Maugard, Casail et Bosch)

M. le Maire réintègre la salle et ses fonctions de président de séance.

**DELIB 2018 – 003 : SPIC CAMPING MUNICIPAL LA SAPINETTE : AFFECTATION DES RESULTATS DU CA 2017 SUR LE BP 2018 :**

M. Président demande que l'affectation des résultats du compte administratif 2017 sur le budget primitif 2018, examinée par la commission des finances du 07 février 2018, soit la suivante :

1 – Résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2017 = - 13.315,70 € sur le Budget Primitif 2018 en dépenses de fonctionnement au chapitre 002 – résultat antérieur

2 – Résultat d'investissement du Compte Administratif 2017 = 81.714,81 € sur le Budget Primitif 2018 en recettes d'investissement au chapitre 001 – résultat antérieur

Aucune remarque n'étant faite, l'affectation des résultats du CA 2017 sur le BP 2018 telle que sus visée est approuvée par le Conseil municipal à l'unanimité par 28 voix Pour.

**DEL 2018- 004 : SPIC CAMPING MUNICIPAL DE LA SAPINETTE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018:**

Le projet du Budget Primitif soumis à l'examen du Conseil municipal et qui a été examiné par la commission des finances du 07 février 2018, traduit les équilibres suivants :

	CA 2017	BP 2018
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	168.158,36	178.216,00
Recettes	154.842,66	178.216,00
<b>Résultat</b>	<b>-13.315,70</b>	

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	7.667,19	102.614,00
Recettes	89.382,00	102.614,00
<b>Résultat</b>	<b>81.714,81</b>	

Le détail par section et par chapitre est le suivant :

## I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A) DÉPENSES

Compte 002	Le prévu de 13.316 € a trait à la reprise du résultat déficitaire de fonctionnement de 2017
Chap. 011	<p>Le réalisé 2017 est de 79.499,64€. Le prévu est de 83.000,00 € qui se ventile en :</p> <p><b>Compte 60 : Achats et variations des stocks</b>  <u>Réalisé2017</u> : 37.133,57 € - <u>Prévu</u> : 47.500 €  Les dépenses ont trait aux fournitures eau électricité pour 28 000 € et à l'achat de petits équipements et fournitures pour 11 000 € et autres frais .</p> <p><b>Compte 61 : Services extérieurs</b>  <u>Réalisé2017</u> : 6.464,42 € <u>Prévu</u> : 7.850 €  Les dépenses ont trait au crédit-bail mobilier (2 000 €) maintenance et divers pour 5 850 €.</p> <p><b>Compte 62 : Autres services extérieurs</b>  <u>Réalisé2017</u> : 2.414,09 € - <u>Prévu</u> : 3.500 €  Les dépenses ont trait aux frais d'annonces et d'insertions (500€), pour 2 000 € frais de télécommunications et pour 1 000 € à des frais de mission et services bancaires et assimilés.</p> <p><b>Compte 63 : Impôt et taxes</b>  <u>Réalisé2017</u> : 33.487,56 € - <u>Prévu</u> : 24.150 €  A trait au paiement de la taxe foncière2018+ REOM et redevance audiovisuelle et taxe de séjour.</p>
Chap. 012	<p><u>Réalisé2017</u> : 58.224,93 €. <u>Prévu</u> : 60 000 €.</p> <p>A trait aux dépenses de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Titulaire : 1,5 équivalent temps complet.</li> <li>- Saisonniers.</li> </ul>
Chap. 65	<p><u>Autres charges de gestion courante</u> :</p> <p><u>Réalisé2017</u> : 505,47 €. <u>Prévu</u> : 1.000,00 € pour la redevance de licence concessions et brevets et autres</p>
Chap. 67	<p><u>Charges exceptionnelles</u> :</p> <p><u>Réalisé 2017</u> : 7.014 €. <u>Prévu</u> : 0€ puisque le résultat de 2017 de la section de fonctionnement présente un déficit et il n'y a donc aucun reversement au budget général comme les années passées..</p>
Chap. 042	Le prévu 20.900,00 € a trait à la dotation aux amortissements des immobilisations – opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recette d'investissement au chapitre 040.

### B) RECETTES

Chap.70	Le prévu 178.216,00 € a trait aux produits des redevances camping. C'est sur ce chapitre que se réalise l'équilibre de la section.
---------	--

## II – SECTION D'INVESTISSEMENT



### A) DÉPENSES

Chap. 21	Le prévu 102.614,00 € a trait à une enveloppe de travaux non affectés pour améliorer le camping
----------	---

### B) RECETTES

Compte 001	Le prévu 81.714,00 € a trait à la reprise du résultat de la section d'investissement du CA 2017.
Chap. 040	Le prévu 20.900,00 € a trait à l'amortissement des immobilisations - opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépense de fonctionnement chapitre 042.

M. le Président rajoute qu'en matière d'investissement il est prévu en 2018 l'agencement de l'entrée, le déplacement des poubelles et la modernisation de l'informatique, pour une première tranche de travaux de 63.000 euros.

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver par chapitre et par section ce Budget Primitif 2018 tel que présenté ci-après.

	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>184 653.95</b>	<b>181 014.00</b>	<b>168.158,36</b>	<b>178.216,00</b>
Compte 001 Résultat ant.				13.316,00
Chap. 011 Charges à caractère général	62 212.21	90 000.00	79.499,64	83.000,00
Chap. 012 Charges de personnel	55 042.10	60 000.00	58.224,93	60.000,00
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	505.64	1 085.00	505,47	1.000,00
Chap. 67 Charges exceptionnelles	41 235.00	7 014.00	7.014,00	
Chap042 Dotations aux amortissements	25 659.00	22 915.00	22.914,32	20.900,00
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>191 668.86</b>	<b>181 014.00</b>	<b>154.842,66</b>	<b>178.216,00</b>
Chap. 70 Ventes de produit prestations services	150 432.25	150 000.00	147.827,44	178.216,00
Chap 042 - Op.d'ordre de transfert entre section		24 000.00		
Chap. 75 Autres produits gestion courante	1.05	-	0.31	
Chap. 77 Produits exceptionnels				
Chap. 002 Résultat antérieur	41 235.56	7 014.00	7.014,91	
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 014.91</b>		<b>-13.315,70</b>	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>38 347.65</b>	<b>89 382.00</b>	<b>7.667,19</b>	<b>102.614,00</b>
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilés				
Chap 20 Immobilisations incorporelles				
Chap. 21 Immobilisations corporelles	38 347.65	65 382.00	7.667,19	102.614,00
Chap 040 - Op. d'ordre de transfert entre section		24 000.00		
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>104 815.33</b>	<b>89 382.00</b>	<b>89.382,00</b>	<b>102.614,00</b>

Chap. 001 Résultat antérieur	79 156.33	66 467.00	66.467,68	81.714,00
Chap. 10 Apports, dotations, réserves				
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées				
Chap. 040 Amortissements des immobilisations	25 659.00	22 915.00	22.914,32	20.900,00
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>66 467.68</b>		<b>81.714,81</b>	
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>73 482.59</b>		<b>68.399,11</b>	

Aucune remarque n'étant faite le BP 2018 du spic camping de la sapinette tel que présenté ci-dessus est approuvé à l'unanimité des voix exprimées, 23 voix Pour, 5 abstentions (Mme Bourrel, Mme Szymanski, Mrs Maugard, Casail et Bosch)

#### DELIB 2018 – 005 : BUDGET ANNEXE EAU – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Compte Administratif 2017 qui a été examiné par la commission des finances du 7 février 2018, traduit les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF	Affectation du résultat de clôture 2016 sur fonctionnement 2017	Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur investissement 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture CA 2017
Fonctionnement	-867,54		-23.101,63	-23.969,17
Investissement	+183.569,42		17.198,10	+200.767,52
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>182.701,88</b>		<b>-5903.53</b>	<b>176.798,35</b>

Le Compte de gestion 2017 traduit les résultats suivants :

COMPTE DE GESTION	Affectation du résultat de clôture 2016 sur fonctionnement 2017	Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur investissement 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture CG 2017
Fonctionnement	-22.280,24		-23.101,63	-45.381,87
Investissement	+108.824,98		17.198,10	+126.023,08
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>86.544,74</b>		<b>-5903.53</b>	<b>80.641,21</b>

M. le Président indiquent que ces deux comptes présentent des opérations budgétaires pour l'exercice 2017 identiques.

La différence porte sur la reprise des résultats antérieurs. Le comptable public a affecté les résultats 2015 du budget Eau et Assainissement de la commune historique de Brenac sur le budget annexe Eau de la commune nouvelle, alors que par délibération du 14 mars 2016 le Conseil municipal les a affectés sur le budget annexe assainissement de la commune nouvelle. D'où une différence dans les résultats de clôture, différence que l'on retrouvera sur le compte de gestion 2016 du budget annexe Assainissement faisant l'objet de la délibération 2017.011.

M. le Président propose d'approuver seules les opérations budgétaires de l'exercice du compte de gestion 2017 établi par M. le Comptable Public et sollicite la régularisation du compte de gestion.

M. EL HABCHI indique qu'avec tout ce que fait la commune pour Brenac, les enfants sont scolarisés ailleurs.

Mme CASTEL précise que lors de la fusion il avait été convenu que les enfants inscrits dans des communes extérieures le restaient. Pour les nouvelles inscriptions elles se sont faites dans les établissements de Quillan.

Mme SZYMANKI demande si c'est normal qu'il y ait deux gestions différentes pour l'eau.

M. Le Président répond que c'est légal.

Aucune autre remarque n'étant faite, seules les opérations de l'exercice du compte de gestion 2017 du comptable public sont approuvées à l'unanimité des voix exprimées, 23 Pour , 5 abstentions Mme Bourrel, Mme Szymanski, Mrs Maugard, Casail et Bosch) et demande la régularisation du compte de gestion.

**DELIB 2018 – 006 : BUDGET ANNEXE EAU – VOTE DU CA 2017 :**

Le projet du compte administratif 2017 soumis au Conseil municipal et qui a été examiné par la commission des finances du 07 février 2018 traduit les résultats suivants :

	CA 2016	RAR 2016	BP 2017	CA 2017
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<i>DEPENSES</i>	83.737,44		77.500,00	67.959,54
<i>RECETTES</i>	82.869,90		77.500,00	43.990,37
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>- 867,54</b>			<b>-23.969,17</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<i>DEPENSES</i>	56.545,46		308.069,00	58.847,71
<i>RECETTES</i>	240.114,88	68.000,00	308.069,00	259.615,23
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>+ 183.569,42</b>	<b>68.000,00</b>		<b>200.767,52</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>+ 182.701.88</b>			<b>176.798,35</b>

Le détail par chapitre et par section est le suivant :

**I. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A) **DÉPENSES**

Chap.011	<p><u>Charges à caractère général :</u>            Prévu 13.132,00€ le réalisé 10.601,19€ a trait à des dépenses sur Brenac :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des analyses d'eau sur Brenac pour 248,37€,</li> <li>➤ Travaux sur réseaux 2.510,04€</li> <li>➤ intervention fuites sur réseau de Brenac pour 5.316€</li> <li>➤ fournitures d'entretien 269.75€</li> <li>➤ maintenance 1.442,06€</li> <li>➤ Produits de traitement et divers 814,97€</li> <li>➤</li> </ul>
Chap.66	Aucune réalisation : pas assez de crédit pour honorer l'échéance de 2017 elle sera prévue en

	2018
Chap.042	Le prévu 56.490,81 € a trait à la dotation aux amortissements des immobilisations, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes d'investissement chapitre 040
Chap.002	Le réalisé 867,54€ reprend le résultat de la section de fonctionnement figurant au CA 2016

**B) RECETTES**

Chap.70	Le réalisé 30.550,52 € a trait : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour 12.234,57€ au produit de la surtaxe pour le 1<sup>er</sup> semestre 2017; le 2<sup>ème</sup> semestre sera inscrit en 2018</li> <li>➤ Pour 18.315,95€ aux redevances des usagers du service pour la commune déléguée de BRENAC</li> </ul>
Chap.042	Le réalisé 13.439,85, € a trait à la quote-part des subventions d'équipement. Opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses d'investissement chapitre 040

**II. SECTION D'INVESTISSEMENT**

**A) DÉPENSES**

Chap.16	Le réalisé 3.895,00€ a trait au paiement du capital de l'annuité d'un emprunt
Chap.20	Le réalisé 1.327,59€ a trait au paiement de l'étude pour le contrat d'affermage .
Chap.21	Le réalisé 40.185,27€ a trait à des branchements plomb, des remplacements de compteurs et pose de vannes et à des travaux AEP
Chap.040	Le réalisé 13.439,85€ a trait à l'amortissement des subventions d'équipements, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes de fonctionnement, chapitre 042.

**B) RECETTES**

Chap.13	Le prévu 19.555,00€ a trait au solde de la subvention pour la lutte contre les fuites d'eau sur Quillan
Chap.040	Le réalisé 56.490,81€ a trait à l'amortissement des immobilisations. Opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses de fonctionnement chapitre 042
Compte 001	Le prévu : 183.569,42€ reprend le résultat de la section d'investissement du Compte Administratif 2016

M. le Maire ajoute que sur les recettes de fonctionnement SUEZ n'a pas versé la surtaxe du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 ; la régularisation se fera en 2018. Il note également que les amortissements qui s'élèvent à 56.490 euros sont importants car ils incluent les installations neuves de Brenac.

M. le Maire quitte la salle et Mme BROUSSARD, présidente de séance, demande de bien vouloir approuver par section et par chapitre ce compte administratif 2017 tel que présenté ci-dessous.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, par 21 voix Pour, 6 abstentions (Mmes Bourrel, Szymanski, Mrs Maugard, Casail, Bosch, El Habchi)

	CA 2016	RAR 2016	BP 2017	CA 2017
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>83 737.44</b>		<b>77 500.00</b>	<b>67.959,54</b>
Chap. 011 - Charges à caractère général	12 164.50		13 132.00	10.601,19
Chap. 014 - atténuation de produits				
Chap. 66 - Charges financières	5 984.76		7 000.00	
Chap. 67 - Charges exceptionnelles				
Chap. 042 - Op. D'ordre de transf.entre sect.	54 575.81		56 500.00	56.490,81
Chap. 002 - résultat antérieur	11 012.37		868.00	867,54
<b>Recettes</b>	<b>82 869.90</b>		<b>77 500.00</b>	<b>43.990,37</b>
Chap. 70 - Ventes de produits Prest. services	70 340.79		50 000.00	30.550,52
Chap. 74 - Subvention d'exploitation				
Chap. 042 - Op. D'ordre de transf.entre sect.	12 529.11		13 440.00	13.439,85
Chap. 77 - Produits exceptionnels			14 060.00	
Chap. 002 - résultat antérieur				
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>- 867.54</b>			<b>-23.969,17</b>
<b>Dépenses</b>	<b>56 545.46</b>		<b>308 069.00</b>	<b>58.847,71</b>
Chap. 13 - Subventions d'équipement				
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilés	1 036.26		4 100.00	3.895,00
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	4 800.00		20 000.00	1.327,59
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	38 180.09		270 529.00	40.185,27
Chap. 23 - Immobilisations en cours				
Chap. 040 - Subvention d'équipement	12 529.11		13 440.00	13.439,85
<b>Recettes</b>	<b>240 114.88</b>	<b>68 000.00</b>	<b>308 069.00</b>	<b>259.615,23</b>
Chap. 10 - Apports, dotations, réserves	42 696.98			
Chap. 16 - Emprunts				
Chap. 13 - Subventions d'équipement		68 000.00	68 000.00	19.555,00
Chap. 040 - Amortissement des immob.	54 575.81		56 500.00	56.490,81
001 - Résultat antérieur	142 842.09		183 569.00	183.569,42
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>183 569.42</b>	<b>68 000.00</b>		<b>200.767,52</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>182 701.88</b>			<b>176.798,35</b>

M. le Maire réintègre la salle et ses fonctions de président de séance.

## **DEL 2018-007 : BUDGET ANNEXE EAU : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 SUR LE BP 2018 :**

L'affectation des résultats examinée par la commission des finances du 07/02/2018 se traduit de la manière suivante :

1 – Le résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2017 = -23.969,17 € sur le Budget Primitif 2018 en dépenses de fonctionnement au chapitre 002 – résultat antérieur

2 – Le résultat d'investissement du Compte Administratif 2017 = 200.767,52 € sur le Budget Primitif 2018 en recettes d'investissement au chapitre 001 – résultat antérieur

Aucune remarque n'étant faite, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 28 voix Pour, approuve l'affectation des résultats 2017 sur le BP 2018 telle que sus visée.

## **DEL 2018-008 : BUDGET ANNEXE EAU : VOTE DU BP 2018 :**

Le projet du Budget Primitif 2018 soumis au Conseil municipal et qui a été examiné par la commission des finances du 07 février 2018, traduit les résultats suivants :

	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	67.959,54	106.070,00
RECETTES	43.990,37	106.070,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>- 23.969,17</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	58.847,71	455.867,00
RECETTES	259.615,23	455.867,00
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>+ 200.767,52</b>	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>+ 176.798,35</b>	

Le détail par chapitre et par section est le suivant :

### **I. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **C) DÉPENSES**

Chap.011	<u>Charges à caractère général :</u> Prévu est de 14.000 € a trait à une enveloppe pour des frais d'analyse d'eau, des fournitures et d'entretien et petit équipement, réparations sur réseaux de Brenac
Chap.66	Le prévu : 8.500€ a trait au paiement de l'intérêt de l'annuité d'emprunt pour le captage de la source de Matedoze pour 2017 et 2018
Chap 67	Une prévision de 4500€ pour l'annulation d'une double écriture ( subvention du Conseil général pour la commune historique de Brenac)
Chap.042	Le prévu 55 100.00 € a trait à la dotation aux amortissements des immobilisations, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes d'investissement chapitre 040
Chap.002	Le prévu 23.970,00€ reprend le résultat de la section de fonctionnement au CA 2017

#### **D) RECETTES**

Chap.70	<p>Le prévu 54.550,00 € a trait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ au produit de la surtaxe à hauteur de 0.20€ HT/m<sup>3</sup> sur la base de 3 semestres (2<sup>ème</sup> de 2017 et 2 en 2018) dans le cadre du contrat d'affermage commune historique de QUILLAN (tarif de la surtaxe inchangée)</li> <li>➤ aux redevances des usagers du service pour la commune déléguée de BRENAC sur la base de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Abonnement eau : 60€</li> <li>Abonnement élevage : 30€</li> <li>Consommation eau élevage : 0.55€/m<sup>3</sup></li> <li>Consommation eau particulier : 1.10€/m<sup>3</sup></li> </ul> </li> </ul>
Chap.042	Le prévu 13.765,00 € a trait à la quote-part des subventions d'équipement. Opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses d'investissement chapitre 040
Chap.77	Le prévu est de 33.255,00 € pour équilibre de la section

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### C) DÉPENSES

Chap.16	Prévu : 8.300,00€ a trait au paiement du capital de l'annuité d'emprunt réalisé pour le captage de la source de Matedoze commune déléguée de BRENAC pur 2017 et 2018
Chap.20	Le prévu est de 20 000.00€ a trait à une enveloppe d'études et honoraires non affectée.
Chap.21	Le prévu est de : 413.802,00 € a trait à des travaux sur réseaux et à la construction d'un château d'eau
Chap.040	Le prévu 13.765,00€ a trait à l'amortissement des subventions d'équipements, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes de fonctionnement, chapitre 042 .

### D) RECETTES

Chap.16	Le prévu 200. 000,00€ a trait à la souscription d'un emprunt pour la construction d'un château d'eau
Chap.040	Le prévu : 55 100.00€ a trait à l'amortissement des immobilisations. Opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses de fonctionnement chapitre 042
Compte 001	Le prévu : 200.767,00 € reprend le résultat de la section d'investissement du Compte Administratif 2017

M. le Président ajoute qu'en investissement il est prévu la construction d'un château d'eau pour alimenter les habitants de la route de Laval et le futur lotissement de la Jirette. Pour cette opération il est prévu en dépense 413000 euros et en recette un emprunt de 200.000 euros.

M. EL HABCHI demande si c'est vraiment nécessaire.

M. le Président répond par l'affirmative car sur la route de Laval la pression de l'eau est très faible. Il demande au conseil municipal de bien vouloir approuver par section et par chapitre ce Budget Primitif 2018 tel que présenté ci-dessous et la surtaxe qui reste fixée à 0.20€ HT/ m<sup>3</sup> (les tarifs pour Brenac ont été entérinées par le Conseil municipal du 13 décembre 2017).

	CA 2016	RAR 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>83 737.44</b>		<b>77 500.00</b>	<b>67.959,54</b>	<b>106.070,00</b>
Chap. 011 - Charges à caractère général	12 164.50		13 132.00	10.601,19	14.000,00
Chap. 014 - atténuation de produits					
Chap. 66 - Charges financières	5 984.76		7 000.00		8.500,00
Chap. 67 - Charges exceptionnelles					4.500,00
Chap. 042 - Op. D'ordre de transf.entre sect.	54 575.81		56 500.00	56.490,81	55.100,00
Chap. 002 - résultat antérieur	11 012.37		868.00	867,54	23.970,00
<b>Recettes</b>	<b>82 869.90</b>		<b>77 500.00</b>	<b>43.990,37</b>	<b>106.070,00</b>
Chap. 70 - Ventes de produits Prest. services	70 340.79		50 000.00	30.550,52	54.550,00
Chap. 74 - Subvention d'exploitation					
Chap. 042 - Op. D'ordre de transf.entre sect.	12 529.11		13 440.00	13.439,85	13.765,00
Chap. 77 - Produits exceptionnels			14 060.00		37.755,00
Chap. 002 - résultat antérieur					
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>- 867.54</b>			<b>-23.969,17</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>56 545.46</b>		<b>308 069.00</b>	<b>58.847,71</b>	<b>455.867,00</b>
Chap. 13 - Subventions d'équipement					
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilés	1 036.26		4 100.00	3.895,00	8.300,00
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	4 800.00		20 000.00	1.327,59	20.000,00
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	38 180.09		270 529.00	40.185,27	413.802,00
Chap. 23 - Immobilisations en cours					
Chap. 040 - Subvention d'équipement	12 529.11		13 440.00	13.439,85	13.765,00
<b>Recettes</b>	<b>240 114.88</b>	<b>68 000.00</b>	<b>308 069.00</b>	<b>259.615,23</b>	<b>455.867,00</b>
Chap. 10 - Apports, dotations, réserves	42 696.98				
Chap. 16 - Emprunts					200.000,00
00Chap. 13 - Subventions d'équipement		68 000.00	68 000.00	19.555,00	
Chap. 040 - Amortissement des immob.	54 575.81		56 500.00	56.490,81	55.100,00
001 - Résultat antérieur	142 842.09		183 569.00	183.569,42	200.767,00
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>183 569.42</b>	<b>68 000.00</b>		<b>200.767,52</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>182 701.88</b>			<b>176.798,35</b>	

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, par 23 voix Pour, 5 abstentions j (Mmes Bourrel, Szymanski, Mrs Maugard, Casail, Bosch) approuve le BP 2018 du budget annexe Eau tel que présenté ci-dessus et la surtaxe fixée à 0,20€ HT/m3.

#### **DEL 2018 – 009 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le Compte Administratif 2017 qui a été examiné par la commission des finances du 07 février 2018 traduit les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF	Affectation des résultats de fonctionnement 2016 sur 2017	Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur investissement 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture CA 2017
Fonctionnement	15.121,10		9.726,98	24.848,08
Investissement	297.933,82		23.422,37	321.356,19
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>313.054,92</b>		<b>33.149,35</b>	<b>346.204,27</b>



Le Compte de gestion 2017 traduit les résultats suivants :

COMPTE DE GESTION	Affectation des résultats de fonctionnement 2016 sur 2017	Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur investissement 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture CG 2017
Fonctionnement	36.533,80		9.726,98	46.260,78
Investissement	372.678,26		23.422,37	396.100,63
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>409.212,06</b>		<b>33.149,35</b>	<b>442.361,41</b>

Les deux comptes présentent des opérations budgétaires identiques pour 2017.

La différence porte sur la reprise des résultats antérieurs. Le comptable public a affecté les résultats 2015 du budget Eau et Assainissement de la commune historique de Brenac sur le budget annexe Eau de la commune nouvelle, alors que par délibération du 14 mars 2016 le Conseil municipal les a affectés sur le budget annexe assainissement de la commune nouvelle. D'où une différence dans les résultats de clôture, différence que l'on retrouvera sur le compte de gestion 2016 du budget annexe Assainissement faisant l'objet de la délibération 2017.007.

M. le Président propose d'approuver seules les opérations budgétaires de l'exercice du compte de gestion 2017 établi par M. le Comptable Public et la régularisation du compte de gestion 2017

Aucune remarque n'étant faite le Conseil municipal, par 22 voix Pour, 6 abstentions (Mmes Bourrel, Szymanski, Mrs Maugard, Casail, Bosch, El Habchi) approuve les opérations de l'exercice 2017 du compte de gestion établi par le comptable public et la régularisation du compte de gestion 2017.

Mrs Maugard et Bosch quittent la séance et donnent procuration respectivement à Mme Szymanski et M. Casail pour les questions à venir.

#### **DEL 2018 – 010 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT VOTE DU CA 2017**

Le Compte administratif 2017 soumis au Conseil municipal et qui a été examiné par la commission des finances du 07 février 2018 traduit les résultats suivants :

	CA 2016	RAR 2016	BP2017	CA 2017
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	154.641,71		112.200,00	76.975,34
RECETTES	169.762,81		112.200,00	101.823,42
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>+ 15.121,10</b>			<b>+24.848,08</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	71.149,49	3.900,00	363.000,00	83.983,25
RECETTES	369.083,31		363.000,00	405.339,44
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>+ 297.933,82</b>	<b>3.900,00</b>		<b>+321.356,19</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>+ 313.054,92</b>			<b>+346.204,27</b>

Le détail par chapitre et par section est le suivant :

#### **I. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **E) DÉPENSES**

Chap.011	<b>Charges à caractère général :</b> Prévu 20.000 €, le réalisé 2.478,05€ a trait à des travaux sur réseau d'eaux usées sur Quillan
Chap.65	Prévu 1.900,00€ Aucune réalisation
Chap.66	Le réalisé : 10.570,28 € a trait au paiement de l'intérêt de l'annuité d'emprunt pour Brenac (stations d'épuration et extension réseau) et pour Quillan (raccordement Laval, réhabilitation STEP)
Chap.042	Le réalisé 63.927,01€ a trait à la dotation aux amortissements des immobilisations, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes d'investissement chapitre 040

#### F) RECETTES

Chap.70	Le réalisé 32.786,07 € a trait : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ au produit de la surtaxe à hauteur de 0.20€ HT/m<sup>3</sup> sur la base de 2 semestres dans le cadre du contrat d'affermage commune historique de QUILLAN.</li> <li>➤ aux redevances des usagers du service pour la commune déléguée de BRENAC sur la base de : Abonnement assainissement : 70€ Assainissement particulier : 0.55€/m<sup>3</sup></li> </ul>
Chap.74	Le réalisé 29.841,25€ correspond à la prime d'aide à la performance épuratoire de 2017
Chap.042	Le réalisé 24.075,00 € a trait à la quote part des subventions d'équipement. Opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses d'investissement chapitre 040
Compte 002	Il s'agit de la reprise du résultat du compte administratif 2016

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

#### E) DÉPENSES

Chap.16	Le réalisé 52.069,46€ a trait au paiement du capital de l'annuité des emprunts
Chap.20	Le réalisé de 1.327,59€ de frais d'étude pour avenants au contrat d'affermage.
Chap.21	Le réalisé 6.511,20€ a trait à des travaux pour l'aire de camping car de Quillan pour 2.658,32€ et 3.852,88€ pour la STEP de Ligno à Brenac
Chap.040	Le réalisé 24.075,00€ a trait à l'amortissement des subventions d'équipements, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes de fonctionnement, chapitre 042.

#### F) RECETTES

Chap.10	Il s'agit du FCTVA pour Brenac
Chap.040	Le réalisé 63.927,01€ a trait à l'amortissement des immobilisations. Opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses de fonctionnement chapitre 042
Compte 001	Le réalisé : 297.933,82€ reprend l'excédent 2016 du compte administratif

M. le Maire quitte la salle et Mme Broussard, présidente de séance, demande au Conseil municipal d'approuver ce compte administratif par section et par chapitre tel que présenté ci-dessous :

	CA 2016	RAR 2016	BP 2017	CA 2017
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>154 641.71</b>		<b>112 200.00</b>	<b>76.975,34</b>
Chap. 011 - Charges à caractère général	8 625.26		20 200.00	2.478,05
Chap. 014 - atténuation de produits				
	10 000.00			
Chap. 66 - Charges financières	11 738.74		11 000.00	10.570,28
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	9 540.00		7 000.00	
Chap. 042 - Op. D'ordre de transf.entre sect.	63 328.01		64 000.00	63.927,01
Chap. 002 - résultat antérieur	61 409.70			
<b>Recettes</b>	<b>169 762.81</b>		<b>112 200.00</b>	<b>101.823,42</b>
Chap. 70 - Ventes de produits Prest. services	85 240.19		43 004.00	32.786,07
Chap. 74 - Subvention d'exploitation	70 405.23		30 000.00	29.841,25
Chap. 042 - Op. D'ordre de transf.entre sect.	14 007.39		24 075.00	24.075,00
Chap. 77 - Produits exceptionnels	110.00			
Chap. 002 - résultat antérieur			15 121.00	15.121,10
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>15 121.10</b>			<b>24.848,08</b>
<b>Dépenses</b>	<b>71 149.49</b>	<b>3 900.00</b>	<b>363 000.00</b>	<b>83.983,25</b>
Chap. 13 - Subventions d'équipement				
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilés	21 272.16		55 000.00	52.069,46
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles			30 000.00	1.327,59
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	35 869.94	3 900.00	253 925.00	6511,20
Chap. 23 - Immobilisations en cours				
Chap. 040 - Subvention d'équipement	14 007.39		24 075.00	24.075,00
<b>Recettes</b>	<b>369 083.31</b>		<b>363 000.00</b>	<b>405.339,44</b>
Chap. 10 - Apports, dotations, réserves	518.59		1 067.00	43.478,61
Chap. 16 - Emprunts				
Chap. 13 - Subventions d'équipement	89 842.00			
Chap. 040 - Amortissement des immob.	63 328.01		64 000.00	63.927,01
001 - Résultat antérieur	215 394.71		297 933.00	297.933,82
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>297 933.82</b>			<b>321.356,19</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>313 054.92</b>			<b>346.204,27</b>

Aucune remarque n'étant faite, le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement est approuvé par section et par chapitre tel que sus visé, par le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, 21 voix Pour, 6 abstentions (Mmes Bourrel, Szymanski, Mrs Casail, Mme Szymanski pour M. Maugard et M. Casail pour M. Bosch, El Habchi)

M. le Maire réintègre la salle et ses fonctions de président de séance.

**DELIB 2018- 011 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS DU CA 2017 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018 :**

M. le Président propose l'affectation des résultats qui a été examiné par la commission des finances du 07 février 2018 :

1 – Le résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2017 = 24.848,08 € sur le Budget Primitif 2018 en recettes de fonctionnement au chapitre 002 – résultat antérieur

2 – Le résultat d'investissement du Compte Administratif 2017 = 321.356,19 € sur le Budget Primitif 2018 en recettes d'investissement au chapitre 001 – résultat antérieur

Aucune remarque n'étant faite, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 28 voix Pour, approuve l'affectation des résultats du CA 2017 sur le BP 2018 telle que sus visée.

### **DELIB 2018 – 0012 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT VOTE DU BP 2018**

Le projet du Budget Primitif 2018 soumis au Conseil municipal et qui a été examiné par la commission des finances du 07 février 2018 traduit les résultats suivants :

	CA 2017	BP 2018
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	76.975,34	103.923,00
RECETTES	101.823,42	103.923,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>+ 24.848,08</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	83.983,25	385.756,00
RECETTES	405.339,44	385.756,00
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>+ 321.356,19</b>	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>+ 346.204,27</b>	

Le détail par chapitre et par section est le suivant :

### **I. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **G) DÉPENSES**

Chap.011	<u>Charges à caractère général</u> : Le prévu est de 19.723 € a trait à une enveloppe pour des frais d'analyse d'eau, des fournitures et d'entretien et petit équipement, réparations sur réseaux de Brenac
Chap.65	Le prévu de 10.000€ a trait à une enveloppe de frais divers
Chap.66	Le prévu : 9.800€ a trait au paiement de l'intérêt de l'annuité des emprunts
Chap.042	Le prévu 64.400 € a trait à la dotation aux amortissements des immobilisations, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes d'investissement chapitre 040

#### **H) RECETTES**

Chap.70	Le prévu 30.000 € a trait : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ au produit de la surtaxe à hauteur de 0.30€ HT/m<sup>3</sup> sur la base de 2 semestres dans le cadre du contrat d'affermage commune historique de QUILLAN.</li> <li>➤ aux redevances des usagers du service pour la commune déléguée de BRENAC sur la base de 0.75€ HT/m<sup>3</sup> et 70€ l'abonnement assainissement</li> </ul>
Chap.74	Le prévu a trait à la prime d'aide à la performance épuratoire 2018
Chap.042	Le prévu 24.075,00 € a trait à la quote part des subventions d'équipement. Opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses d'investissement chapitre 040 dont 11.698,00€ pour Quillan et 12.377,00€ pour Brenac
Chap.002	Le prévu 24.848,00€ reprend le résultat de la section de fonctionnement du CA 2017

### **II. SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **G) DÉPENSES**

Chap.16	Prévu : 23.000,00€ a trait au paiement du capital de l'annuité des emprunts
Chap.20	Le prévu est de 30 000.00€ a trait à une enveloppe d'études et honoraires non affectée.
Chap.21	Le prévu est de : 308.681,00 € a trait à une enveloppe non affectée
Chap.040	Le prévu 24.075€ a trait à l'amortissement des subventions d'équipements, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes de fonctionnement, chapitre 042 .

## H) RECETTES

Chap.040	Le prévu : 64.400€ a trait à l'amortissement des immobilisations. Opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses de fonctionnement chapitre 042
Compte 001	Le prévu : 321.356 € reprend le résultat de la section d'investissement du Compte Administratif 2017

M. le Président précise qu'en investissement il est prévu des réparations sur réseaux pour arriver petit à petit à limiter les fuites à hauteur de moins de 30% du réseau.

Il demande au Conseil municipal d'approuver par section et par chapitre ce Budget Primitif 2018.

	CA 2016	RAR 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>154 641.71</b>		<b>112 200.00</b>	<b>76.975.34</b>	<b>103.923.00</b>
Chap. 011 - Charges à caractère général	8 625.26		20 200.00	2.478,05	19.723,00
Chap. 014 - atténuation de produits	-				
Chap 65 – Autres charges de gestion	10 000.00				10.000,00
Chap. 66 - Charges financières	11 738.74		11 000.00	10.570,28	9.800,00
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	9 540.00		7 000.00		
Chap. 042 - Op. D'ordre de transf.entre sect.	63 328.01		64 000.00	63.927,01	64.400,00
Chap. 002 - résultat antérieur	61 409.70				
<b>Recettes</b>	<b>169 762.81</b>		<b>112 200.00</b>	<b>101.823.42</b>	<b>103.923.00</b>
Chap. 70 - Ventes de produits Prest. services	85 240.19		43 004.00	32.786,07	30.000,00
Chap. 74 - Subvention d'exploitation	70 405.23		30 000.00	29.841,25	25.000,00
Chap. 042 - Op. D'ordre de transf.entre sect.	14 007.39		24 075.00	24.075,00	24.075,00
Chap. 77 - Produits exceptionnels	110.00				
Chap. 002 - résultat antérieur			15 121.00	15.121,10	24.848,00
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>15 121.10</b>			<b>24.848,08</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>71 149.49</b>	<b>3 900.00</b>	<b>363 000.00</b>	<b>83.983.25</b>	<b>385.756.00</b>
Chap. 13 - Subventions d'équipement					
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilés	21 272.16		55 000.00	52.069,46	23.000,00
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles			30 000.00	1.327,59	30.000,00
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	35 869.94	3 900.00	253 925.00	6.511,20	308.681,00
Chap. 23 - Immobilisations en cours					
Chap. 040 - Subvention d'équipement	14 007.39		24 075.00	24.075,00	24.075,00
<b>Recettes</b>	<b>369 083.31</b>		<b>363 000.00</b>	<b>405.339.44</b>	<b>385.756.00</b>
Chap. 10 - Apports, dotations, réserves	518.59		1 067.00	43.478,61	
Chap. 16 - Emprunts					
Chap. 13 - Subventions d'équipement	89 842.00				
Chap. 040 - Amortissement des immob.	63 328.01		64 000.00	63.927,01	64.400,00
001 - Résultat antérieur	215 394.71		297 933.00	297.933,82	321.356,00
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>297 933.82</b>			<b>321.356,19</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>313 054.92</b>			<b>346.204,27</b>	

Aucune question n'étant posée, le Conseil municipal, par 22 voix Pour, 6 abstentions (Mmes Bourrel, Szymanski, M. Casail, Mme Szymanski pour M. Maugard, M. Casail pour M. Bosch, M. El habchi) approuve par section et par chapitre le BP2018 tel que présenté ci-dessus.

**DELIB 2018-013 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA JIRETTE – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le Compte Administratif 2017 qui a été examiné par la commission des finances du 07 février 2018 traduit les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF	Affectation des résultats de fonctionnement 2016 sur 2017	Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur investissement 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture CA 2017
Fonctionnement	0		0	0
Investissement	0		0	0
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Le Compte de gestion 2017 traduit les résultats suivants :

COMPTE DE GESTION	Affectation des résultats de fonctionnement 2016 sur 2017	Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur investissement 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture CG 2017
Fonctionnement	0		0	0
Investissement	0		0	0
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Les deux comptes présentent des opérations budgétaires et des résultats de clôture 2017 identiques

Aucune opération n'ayant été réalisée sur ce budget M. Le Président demande de bien vouloir approuver le compte de gestion 2017 du lotissement de la Jirette pour 2017 présenté par le Comptable Public.

Le Conseil municipal, par 23 voix Pour, 5 abstentions (Mmes Bourrel, Szymanski, M. Casail, Mme Szymanski pour M. Maugard, M. Casail pour M. Bosch) approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe du lotissement de la Jirette.

**DELIB 2018 – 014 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA JIRETTE : VOTE DU CA 2017**

Le Compte administratif 2017 soumis au Conseil municipal et qui a été examiné par la commission des finances du 07 février 2018 traduit les résultats suivants :

	BP2017	CA 2017	RAR 2017
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			

DEPENSES	140.000,00	0	
RECETTES	140.000,00	0	
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>0</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	140.000,00	0	140.000,00
RECETTES	140.000,00	0	140.000,00
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>0</b>	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			

Le budget a été créé en 2017 par délibération du conseil municipal du 12.04.2017.

Aucune écriture budgétaire n'a été effectuée en 2017.

Un reste à réaliser en section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 140.000 euros et sera repris au Budget primitif 2018

	BP 2017	CA 2017	RAR 2017
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>112 200,00</b>	<b>0</b>	
Chap. 011 - Charges à caractère général	140.000,00	0	
Chap. 014 - atténuation de produits			
<b>Recettes</b>	<b>140.000,00</b>	<b>0</b>	
Chap. 042 - Op. D'ordre de transf.entre sect.	140.000,00	0	
<b>Excédent de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>140 000,00</b>	<b>0</b>	<b>140.000,00</b>
Chap. 040 - Subvention d'équipement	140.000,00	0	140.000,00
<b>Recettes</b>	<b>140 000,00</b>	<b>0</b>	<b>140.000,00</b>
Chap. 16 – avances remboursable du budget général	140.000,00	0	140.000,00
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>0</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>0</b>	

Aucune question n'étant posée, M. Le Maire quitte la salle et Mme Broussard, présidente de séance, met aux voix ce compte administratif.

Le Conseil municipal par 22 voix Pour, 5 abstentions (Mmes Bourrel, Szymanski, M. Casail, Mme Szymanski pour M. Maugard, M. Casail pour M. Bosch) approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement de la Jirette tel que présenté ci-dessus.

M. le Maire réintègre la salle et ses fonctions de président de séance.

**DELIB 2018 – 015 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA JIRETTE : VOTE DU BP 2018**

Le projet du Budget Primitif 2018 soumis au Conseil municipal et qui a été examiné par la commission des finances du 07 février 2018 à votre examen traduit les résultats suivants :

	CA 2017	RAR 2017	BP 2018
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	0		140.000,00
RECETTES	0		140.000,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0</b>		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	0	140.000,00	140.000,00
RECETTES	0	140.000,00	140.000,00
<b>Résultat d'investissement</b>			
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			

Le détail par chapitre et par section est le suivant :

### I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### I) DÉPENSES

Chap. 011 Charges à caractères général	Prévision de 140.000 euros au compte 605 : achats de matériels, équipements et travaux : sont comptabilisés dans ce compte les éléments constitutifs du coût de production Les dépenses d'entretien habituel (balayage, espaces verts, consommation électricité pour éclairage public...) ne portant pas influence sur la variation des terrains sont pris en charge par le budget principal
---	---

#### C) RECETTES

Chap.042	Prévision de 140.000 euros au compte 7133 : variation des encours de production de biens. Opération d'ordre de section à section la contrepartie figurant au chapitre 040 en dépenses d'investissement
----------	--

### II – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### C) DÉPENSES

Chap. 040	Le prévu 140.000 euros au compte 3355 travaux en cours de production ; contrepartie au chapitre 042 en recettes de fonctionnement
-----------	---

#### D) RECETTES

Chap 16	Prévision de 140 000.00 euros au compte 1687 – avancement remboursable du budget général pour équilibrer la section. Cette avance sera remboursé au fur et à mesure des ventes de terrains.
---------	---

M. le Président indique que les travaux doivent commencer en 2018 (délai avec permis accordé) ; avec la vente des terrains, les dépenses ne seront pas très importantes



M. Casail demande si la commune a été contactée pour des parcelles.

M. le Président indique qu'il y aurait quelques pistes, c'est un endroit plaisant pour des retraités par exemple.

Aucune autre question n'étant posée, le Conseil municipal par 23 voix Pour, 5 abstentions (Mmes Bourrel, Szymanski, M. Casail, Mme Szymanski pour M. Maugard, M. Casail pour M. Bosch) approuve le budget primitif 2018 par section et par chapitre du budget annexe du lotissement de la Jirette tel que présenté ci-dessus.

	BP 2017	CA 2017	RAR 2017	BP 2018
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>140.000,00</b>	<b>0</b>		<b>140.000,00</b>
Chap. 011 - Charges à caractère général	140.000,00	0		140.000,00
<b>Recettes</b>	<b>140.000,00</b>	<b>0</b>		<b>140.000,00</b>
Chap. 042 - Op. D'ordre de transf.entre sect.	140.000,00	0		140.000,00
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>0</b>		
<b>Dépenses</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>140.000,00</b>	<b>0</b>	<b>140.000,00</b>	<b>140.000,00</b>
Chap. 040 - Subvention d'équipement	140.000,00	0	140.000,00	140.000,00
<b>Recettes</b>	<b>140.000,00</b>	<b>0</b>	<b>140.000,00</b>	<b>140.000,00</b>
Chap. 16 - Emprunts	140.000,00	0	140.000,00	140.000,00
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>0</b>		
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>0</b>		

**DELIB 2018 - 016 : REGIE MUNICIPALE D'ENERGIE ELECTRIQUE : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le Compte Administratif traduit les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF	Résultat de clôture 2016	Affectation du résultat de fonctionnement CA 2016 sur Investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
FONCTIONNEMENT	779 142,84 €	- 522 242,84 €	1 532 407,65 €	1 789 307,65 €
INVESTISSEMENT	328 529,92 €	0 €	11 817,96 €	340 347,88 €
<b>RESULTAT</b>	<b>1 107 672,76 €</b>	<b>- 522 242,84 €</b>	<b>1 544 225,61 €</b>	<b>2 129 655,53 €</b>

Le Compte de Gestion traduit les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF	Résultat de clôture 2016	Affectation du résultat de fonctionnement CA	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
----------------------	--------------------------	--	-----------------------------	--------------------------

		2016 sur Investissement 2017		
FONCTIONNEMENT	779 142,84 €	- 522 242,84 €	1 532 407,65 €	1 789 307,65 €
INVESTISSEMENT	328 529,92 €	0 €	11 817,96 €	340 347,88 €
<b>RESULTAT</b>	<b>1 107 672,76 €</b>	<b>- 522 242,84 €</b>	<b>1 544 225,61 €</b>	<b>2 129 655,53 €</b>

Ces deux comptes présentant des résultats et des opérations comptables identiques et réguliers, M. le Président demande de bien vouloir approuver le compte de gestion 2017.

Aucune remarque n'étant faite, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 28 voix Pour, approuve le compte de gestion 2017 du comptable public.

### **DELIB 2018 – 017 : REGIE MUNICIPALE D'ENERGIE ELECTRIQUE : VOTE DU CA 2017**

Le Compte Administratif 2017 soumis au Conseil municipal a été approuvé par le Conseil d'exploitation du 06 mars 2018 ; il traduit les résultats suivants :

	BP 2017	CA 2017	RAR 2017
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
- DEPENSES	2 760 964,00 €	2 252 365,81 €	
- RECETTES	2 760 964,00 €	4 041 673,46 €	
<b>RESULTAT</b>	/	<b>+ 1 789 307, 65 €</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
- DEPENSES	1 257 835,00 €	712 488,88 €	452 714,00 €
- RECETTES	1 257 835,00 €	1 052 836,76 €	205 000,00 €
<b>RESULTAT</b>	/	<b>+ 340 347, 88 €</b>	<b>-247 714,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>+ 2 129 655, 53 €</b>	

Le détail par section et par chapitre est le suivant :

#### **A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

##### **A1- DEPENSES :**

<b>Chap. 011</b>	Charges à caractère général :
	Le prévu était de <b>1 598 300,00 €</b> , pour un réalisé de <b>1 392 717,47 €</b> qui a trait :
	<p><b><u>Compte 60 : Achat et variations de stocks</u></b> : Prévu : <b>1 148 500,00 €</b>. Réalisé : <b>824 153,39 €</b>, qui a trait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Achat d'énergie électrique à EDF, ENEDIS et aux producteurs photovoltaïques : <b>798 763,22 €</b>.</li> <li>➤ Fournitures d'entretien petits équipements, outillage (matériel d'exploitation, petits matériels consommables) : <b>18 002,65 €</b>.</li> <li>➤ Achat de carburant pour les véhicules : <b>2 539,58 €</b></li> <li>➤ Le solde comprend des fournitures diverses administratives, vestimentaires et autres pour : <b>4 847,94 €</b>.</li> </ul>
	<p><b><u>Compte 61 : Services extérieurs</u></b> : Prévu : <b>26 800,00 €</b>. Réalisé : <b>47 923,64 €</b> qui a trait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Entretien, Réparation, maintenance comprenant : Contrat de maintenance informatique et logiciels, cartographie des réseaux, les contrôles et sécurité (Apave, AMCI), entretien location véhicules, contrôles techniques et les interventions sur les groupes électrogènes. (Remplacement de 2 pistons et cylindrées GE n°2 : 28 274,83 €)</li> </ul>

	<p><b>Compte 62 : Autres services extérieurs</b> : Prévu : <b>33 000,00 €</b>. Réalisé : <b>89 255,81 €</b>.</p> <p>Les principaux postes ont trait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Article 6228 : Divers pour <b>12 497,01 €</b>, comprenant : Les prestations de maintenance et interventions</li> <li>➤ Les frais d'actes et de contentieux : <b>57 890,00 €</b> (honoraires avocate et cabinet EXAA)</li> <li>➤ Les frais d'affranchissement, de télécom et d'internet : <b>13 981,73 €</b>.</li> <li>➤ Les autres dépenses ont trait à l'indemnité du régisseur, titulaire et suppléant, du receveur, services bancaires, hébergement formations et autres pour : <b>4 887,07 €</b>.</li> </ul>
<b>Chap. 011</b>	<p><b>Compte 63 : Impôts et taxes</b> : Prévu : <b>390 000,00 €</b>. Réalisé : <b>431 384,63 €</b>.</p> <p>Les dépenses ont trait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour <b>275 100,46 €</b> à des taxes spécifiques versées auprès d'organismes, FACÉ, TICFE, CVAE, AFPENN, Agence de l'Eau, ANROC, UNELEG et Fédération de pêche.</li> <li>➤ Cotisation Foncière des Entreprises : <b>0,00 €</b>. (Sera comptabilisée en 2018)</li> <li>➤ Taxes foncières : <b>26 031,00 €</b>.</li> <li>➤ Autres taxes : <b>130 253,17 €</b> (CTA, AGEFOS PME et les Taxes sur l'électricité).</li> </ul>
<b>Chap. 012</b>	Le prévu était de <b>519 000,00 €</b> . La réalisation est de <b>506 317,64 €</b> , a trait aux charges de personnel. (Salaires, charges, cotisations, médecine du travail)
<b>Chap. 65</b>	Le prévu était de <b>438 500,00 €</b> , le réalisé est de <b>148 877,15 €</b> A trait à des charges diverses de gestion courante ; formation et régularisation de TVA ; remboursements des clients mensualisés et créances admises en non-valeur pour <b>129 379,71 €</b> .
<b>Chap. 66</b>	Le prévu était de <b>2 100,00 €</b> , le réalisé est de <b>1 995,11 €</b> . A trait aux intérêts sur ligne de trésorerie BNP PARIBAS.
<b>Chap. 67</b>	Le prévu était de <b>1 000,00 €</b> , le réalisé est de <b>394,44 €</b> . A trait essentiellement à des annulations de titres et régularisation de trop perçu sur facturation.
<b>Chap. 042</b>	Le réalisé est de <b>202 064,00 €</b> . A trait à la dotation aux amortissements des immobilisations opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes d'investissement chapitre 040.

## A2- RECETTES :

<b>Chap. 70</b>	<p>Le prévu était de <b>2 110 000,00 €</b> pour un réalisé de <b>2 115 760,85 €</b>, qui a trait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour <b>1 977 084,63 €</b> aux ventes d'électricité.</li> <li>➤ Pour <b>84 257,30 €</b> à la main d'œuvre des travaux Régie et à la prime du contrat Réserve Rapide des Groupes Thermiques (75 222,26 €).</li> <li>➤ Pour <b>8 520,01 €</b> aux prestations du Distributeur RMEE.</li> <li>➤ Pour <b>45 898,91 €</b> pour la vente de marchandises et produits.</li> </ul>
<b>Chap. 75</b>	<p>Le prévu était de <b>177 064,00 €</b> pour un réalisé de <b>482 944,09 €</b>, qui a trait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour <b>476 827,09 €</b> aux compensations de la CRÉ.</li> <li>➤ Pour <b>782,00 €</b> remboursement AGEFOS formations.</li> <li>➤ Pour <b>5 335,00 €</b> partenariat ALTERNA.</li> </ul>
<b>Chap. 77</b>	<p>Le prévu était de <b>217 000,00 €</b> pour un réalisé de <b>1 186 068,52 €</b>, qui a trait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ALTERNA : <b>1 495,00 €</b></li> <li>➤ CNIEG régularisation : <b>74 519,12 €</b></li> <li>➤ URSSAF trop perçu : <b>54,40 €</b></li> <li>➤ Remboursements assurance La Forge : <b>1 110 000,00 €</b></li> </ul>
<b>Chap. 002</b>	Excédent de fonctionnement de clôture du CA 2016 : <b>256 900,00 €</b>

## **B/ SECTION D'INVESTISSEMENT :**

### **B1- DEPENSES :**

<b>Chap. 16</b>	Le réalisé de <b>574 540,00 €</b> à trait au solde du remboursement du prêt de la commune
<b>Chap. 20</b>	Le réalisé de <b>13 260,00 €</b> a trait : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Au dossier d'étude pour la restauration de la continuité écologique des centrales hydrauliques 60% des 22 100 €.</li></ul>
<b>Chap. 21</b>	Le réalisé de <b>124 688,88 €</b> a trait : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Pour <b>13 157,00 €</b> Maitrise d'œuvre, coordination SPS et mission de contrôle des nouveaux locaux de la Régie.</li><li>➤ Pour <b>10 911,00 €</b> Remplacement palier VH et réparation de la pelle du dégrilleur</li><li>➤ Pour <b>29 294,99 €</b> Remplacement turbo sur groupe électrogène n°2 La Forge.</li><li>➤ Pour <b>9 238,80 €</b> à du matériel de comptage ; compteurs, disjoncteurs et coffrets</li><li>➤ Pour <b>45 715,19 €</b> aux travaux sur les réseaux électriques de la Régie.</li></ul>
<b>Chap.21</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Pour <b>5 209,60 €</b> aux réparations de la nacelle.</li><li>➤ Pour <b>11 162,30 €</b> aux maintenances et logiciels informatiques.</li></ul>

### **B2- RECETTES :**

<b>Chap. 001</b>	Le réalisé de <b>328 529,92 €</b> reprend le résultat de la section d'investissement du CA 2016.
<b>Chap. 10</b>	Le réalisé de <b>522 242 ,84 €</b> reprend une partie du résultat de la section de fonctionnement du CA 2016.
<b>Chap. 040</b>	Le réalisé <b>202 064,00 €</b> , a trait à l'amortissement des immobilisations opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses de fonctionnement : Chap. 042.

M. le Maire donne quelques précisions :

- en dépenses des frais d'avocat pour 57 890 euros mais cela a permis d'obtenir un remboursement d'assurance correct : au compte 61 un souci sur les générateurs au fuel qui ont induit des dépenses à hauteur de 28 000 euros; au chapitre 65 il a été réalisé 130000 euros d'admission en non valeurs
- en recettes : les recettes d'exploitation se maintiennent ; au chap 75 le contrat avec la CRE a été revalorisé et a engendré une recette plus importante (en 2017 il a été englobé également la recette de 2016) en 2018 ce montant devrait diminuer.

La régie dégage une capacité de financement pour les investissements de 600.000 euros

Aucune question n'étant posée, M. le Maire quitte la salle et Mme Broussard, présidente de séance, met aux voix ce compte administratif dont la vue d'ensemble par chapitre et par section est ci-annexée

Le Conseil municipal, à l'unanimité par 27 voix Pour, approuve le compte administratif 2017 par section et par chapitre tel que présenté ci-après.

M. le Maire réintègre la salle et ses fonctions de président de séance

### **DELIB 2018 – 018 REGIE MUNICIPALE D'ENERGIE ELECTRIQUE : AFFECTATION DES RESULTATS DU CA 2017 SUR LE BP 2018**

L'affectation des résultats du Compte Administratif 2017 sur le Budget Primitif 2018 qui a été approuvée par le Conseil d'exploitation du 06 mars 2018 se traduit de la manière suivante :

- Résultats de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2017 : **1 789 307,65 €** :
  - **402 000,00 €** en recette de fonctionnement au chapitre 002 (excédent antérieur).

- **1 387 307,00 €** en recette d'investissement au chapitre 10 (Apports, dotations, réserves).
- Résultat de la section d'investissement du Compte Administratif 2017 : **340 347,88 €** :
- **340 347,00 €** En recettes d'investissement, chapitre 001 (solde d'exécution de la section).

Aucune remarque n'étant faite, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 28 voix Pour, approuve l'affectation des résultats du CA 2017 sur le BP 2018 telle que sus visée.

### **DELIB 2018-019 : REGIE MUNICIPALE D'ENERGIE ELECTRIQUE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Budget Primitif 2018 soumis au Conseil municipal et approuvé par le Conseil d'exploitation du 06 mars 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	<b>CA 2017</b>	<b>RAR</b>	<b>BP 2018</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	2 252 365,81 €		2 749 548,00 €
Recettes	4 041 673,46 €		2 749 548,00 €
<b>RESULTAT</b>	<b>1 789 307,65 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	712 488,88 €	452 714,00 €	2 148 702,00 €
Recettes	1 052 836,76 €	205 000,00 €	2 148 702,00 €
<b>RESULTAT</b>	<b>340 347,88 €</b>	<b>-247 714,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le détail par section et par chapitre est le suivant :

#### **A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

##### **A1 DEPENSES :**

<b>Chap. 011</b>	Le réalisé était de : <b>1 392 717,47 €</b> . Le prévu est de <b>1 589 000,00 €</b> , qui a trait :
	<b>Compte 60 : Achats et variation de stocks :</b> Le réalisé était de <b>824 153,39 €</b> . Le prévu est de <b>1 009 000,00 €</b> qui a trait à : ➤ Achat d'énergie électrique à EDF et aux producteurs photovoltaïques : <b>970 000 €</b> . ➤ Fournitures d'entretien, de petits équipements (matériel d'exploitation, petits matériels, consommables) : <b>25 000 €</b> . ➤ Achat de carburant véhicules : <b>4 000 €</b> . ➤ Le solde comprend des fournitures diverses administratives, vestimentaires, carburants véhicules et autres pour : <b>10 000 €</b> .
	<b>Compte 61 : Services extérieurs :</b> Le réalisé était de <b>47 923,64 €</b> . Le prévu est de <b>50 000,00 €</b> qui a trait : ➤ Entretien, réparation, maintenance pour : <b>48 400 €</b> . ➤ Les autres postes ont trait à l'assurance et frais d'étude et recherche pour : <b>1 600 €</b> .
	<b>Compte 62 : Autres services extérieurs :</b> Le réalisé était de <b>89 255,81 €</b> . Le prévu est de <b>50 000,00 €</b> qui a trait : ➤ Indemnité comptable et régisseur, services bancaires et autres : <b>2 000 €</b> . ➤ Frais d'acte et de contentieux : <b>10 000 €</b> . ➤ Les contrats de maintenance et interventions des prestataires pour : <b>15 000 €</b> . ➤ Publication, annonces, déplacements, réception pour : <b>5 000 €</b> .

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Frais d'affranchissement et de télécom pour : <b>16 000 €.</b></li> <li>➤ Frais de prélèvement divers pour : <b>2 000 €.</b></li> </ul>
<b>Chap. 011</b>	<p><b>Compte 63 : Impôts et taxes :</b> Le réalisé était de <b>431 384,63 €</b>. Le prévu est de <b>480 000,00 €</b> qui a trait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour <b>290 000 €</b> à des taxes spécifiques versées auprès d'organismes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CVAE : 5 000 € - FACÉ : 30 000 € - TICFE pour 235 000 € - Autres taxes 20 000 €</li> </ul> </li> <li>➤ Contribution foncière des entreprises : <b>20 000 €.</b></li> <li>➤ Taxe foncière : <b>30 000 €.</b></li> <li>➤ Autres taxes : <b>140 000 €</b> (Taxe communale 65 000 € ; taxe départementale 35 000 € ; CTA 35 000 € ; formation AGEFOS 5 000 €).</li> </ul>
<b>Chap. 012</b>	Le réalisé était de <b>506 317,64 €</b> . Le prévu est de <b>588 000,00 €</b> . A trait aux charges de personnel (salaires, charges, cotisations URSSAF, MUTIEG, QUATREM, etc...). (2017 CNIEG DSN à terme échu au trimestre et 2018 à terme à échoir au mois soit 12 mois et dernier trimestre 2017)
<b>Chap. 65</b>	Le réalisé était de <b>148 877,15 €</b> . Le prévu est de <b>351 000,00 €</b> . A trait essentiellement aux pertes sur créances admises en non-valeur, à des frais sur chèque pour l'étranger, et formation.
<b>Chap. 66</b>	Le réalisé était de <b>1 995,11 €</b> . Le prévu est de <b>4 500,00 €</b> . A trait aux agios sur la ligne de trésorerie, intérêts emprunt locaux Régie et autres charges financières.
<b>Chap. 67</b>	Le réalisé était de <b>394,44 €</b> . Le prévu est de : <b>1 000,00 €</b> . A trait à des remboursements sur trop perçus et annulation de titres sur exercices antérieurs.
<b>Chap. 042</b>	Le prévu : <b>216 048,00 €</b> a trait à la dotation aux amortissements des immobilisations opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes d'investissement : chapitre 040.

## **A2 RECETTES :**

<b>Chap. 70</b>	<p>Le réalisé était de <b>2 115 760,85 €</b>. Le prévu est de <b>1 952 000,00 €</b> qui a trait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aux ventes d'énergie électrique pour <b>1 900 000,00 €</b></li> <li>➤ Aux prestations du distributeur pour <b>10 000,00 €</b></li> <li>➤ Au contrat Réserve Rapide et travaux divers pour <b>40 000,00 €</b></li> <li>➤ Vente de marchandises et produits pour <b>2 000,00 €</b></li> </ul>
<b>Chap. 75</b>	Le réalisé était de <b>482 944,09 €</b> . Le prévu est de <b>345 000,00 €</b> (compensation CSPE CRÉ)
<b>Chap. 77</b>	Le réalisé était de <b>1 186 068,52 €</b> . Le prévu est de <b>50 548,00 €</b> qui a trait à la compensation de la CNIEG (salaires des absences liées à la maladie), avoirs et remboursements divers.
<b>Chap. 002</b>	Le prévu <b>402 000,00 €</b> reprend une partie du résultat de la section de fonctionnement du CA 2017.

## **B/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **B1- DEPENSES :**

<b>Chap. 16</b>	Le prévu <b>15 000,00 €</b> a trait au remboursement du capital du prêt du CAL locaux Régie
<b>Chap. 20</b>	<p>Le prévu <b>810 000,00 €</b> a trait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Marché 11-0016 dossier de fin de concession et d'autorisation d'exploiter la chute de la Forge reste <b>10 000,00 €</b></li> <li>➤ Provision pour le rachat de l'ouvrage de La Forge à l'État : <b>800 000,00 €</b></li> </ul>
<b>Chap. 21</b>	<p>Le prévu <b>1 323 702,00 €</b> a trait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nacelle : <b>70 000,00 €.</b></li> <li>➤ Remplacement système informatique : <b>80 000,00 €.</b></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Investissement réseaux électriques : <b>833 702,00 €.</b></li> <li>➤ Installations hydrauliques : <b>50 000,00 €.</b></li> <li>➤ Groupes thermiques : <b>30 000,00 €.</b></li> <li>➤ Locaux Régie : <b>230 000,00 €.</b></li> <li>➤ Appareils de comptage électrique : <b>30 000,00 €.</b></li> </ul>
--	--

## **B2- RECETTES :**

<b>Chap. 001</b>	Le prévu <b>340 347,00 €</b> reprend le résultat de la section d'investissement du CA 2017.
<b>Chap. 10</b>	Le prévu <b>1 387 307,00 €</b> reprend une partie du résultat de la section de fonctionnement du CA 2017.
<b>Chap. 16</b>	Le prévu <b>205 000,00 €</b> a trait à l'emprunt au Crédit Agricole pour les locaux de la Régie.
<b>Chap. 40</b>	Le prévu <b>216 048,00 €</b> a trait à l'amortissement des immobilisations opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépense de fonctionnement chapitre 042.

M. le Président précise que les prévisions de recettes sont minimisées par prudence. Les investissements tiennent compte de l'achat éventuel du droit d'eau de la Forge à l'Etat et des travaux sur réseaux avec à l'étude l'enfouissement des réseaux avenue F. Mitterrand. En recette un emprunt de 205.000 euros est prévu pour le financement des bureaux de la RMEE.

Mme Bourrel constate un remboursement sur salaire de 50.000 euros c'est du à des maladies?

M. Castel indique que dans cette enveloppe il y a le remboursement du traitement de Marianne Valette et d'Olivier Carbonnell qui a été absent plusieurs mois.

M. Casail demande où en est la RMEE avec les nouveaux compteurs et avec les panneaux solaires à la Plaine .

M. Castel répond que pour l'instant les nouveaux compteurs ne sont pas imposés et pour le solaire c'est en cours avec une étude sur d'autres structures communales.

Aucune autre question n'étant posée, le BP 2018 de la RMEE tel que présenté dans l'annexe ci-après est approuvé par section et par chapitre à l'unanimité par le Conseil municipal, par 28 voix Pour.

## **DELIB 2018 – 20 : REGIE MUNICIPALE D'ENERGIE ELECTRIQUE : ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR ET D'UNE IMPRIMANTE :**

M. le Président expose que la Régie Municipale d'Énergie Électrique est équipée d'un photocopieur destiné aux tâches administratives de son accueil clientèle et d'une imprimante affectée à l'impression des factures clients et aux tâches administratives du Régisseur des recettes.

Ces équipements ont été achetés en juin 2010 à la SARL SIGMA Méditerranée au prix de 2 900 € HT avec un contrat de maintenance de de 5 ans pour 0,0069 € HT/copie.

Vu les nombreux dysfonctionnements constatés depuis 2 ans, Monsieur le Directeur a jugé nécessaire de remplacer ces équipements et a donc consulté les 2 fournisseurs suivants :

- La SARL SIGMA Méditerranée de Carcassonne
- La société SHARP de Perpignan

Celles-ci ayant formulé des offres aux caractéristiques techniques sensiblement identiques, vous trouverez les offres financières synthétisées dans le tableau suivant :

						43 676/an		
Offre n°1 location	Loyer/mois	Loyer/mois	21 T	Total	Copie	nbre copie	maintenance	Coût final
SHARP	35,99	60,90	63	6 104,07	0,0034	229 300	779,62	6 883,69
SIGMA	79,00	0,00	63	4 977,00	0,0050	229 300	1 146,50	6 123,50
Différence				1 127,07	-0,0016		-366,88	760,19
						43 676/an		
Offre n°2 location	Loyer/mois	Loyer/mois	21 T	Total	Copie	nbre copie	Maintenance	Coût final
SHARP	35,99	33,53	63	4 379,76	0,0034	229 300	779,62	5 159,38
SIGMA	79,00	0,00	63	4 977,00	0,0050	229 300	1 146,50	6 123,50
Différence				-597,24	-0,0016		-366,88	-964,12
						43 676/an		
Offre n°3 location	Loyer/mois	Loyer/mois	21 T	Total	Copie	nbre copie	Maintenance	Coût final
SHARP	35,99	33,53	63	4 379,76	0,0034	229 300	779,62	5 159,38
SIGMA	63,00	0,00	63	3 969,00	0,0045	229 300	1 031,85	5 000,85
Différence				410,76	-0,0011		-252,23	158,53
						43 676/an		
offre n°3 achat	Prix accueil	prix étage		Total	Copie	nbre copie	Maintenance	Coût final
SHARP	1 920,97	1 790,16	1	3 711,13	0,0034	229 300	779,62	4 490,75
SIGMA	3 175,00		1	3 175,00	0,0045	229 300	1 031,85	4 206,85
Différence				536,13	-0,0011		-252,23	283,90

L'offre de la SARL SIGMA Méditerranée ayant un coût final inférieur à celle de la société SHARP, il propose au conseil municipal d'approuver le remplacement du photocopieur et de l'imprimante de la RMEE, d'approuver l'offre de la SARL SIGMA Méditerranée, d'imputer les frais d'acquisition du photocopieur et de l'imprimante à la section d'investissement du Budget Primitif 2018 chapitre 21 à hauteur de 3 175 €.

Aucune remarque n'étant faite, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 28 voix Pour, approuve les opérations sus visées, et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

#### **DELIB 2018 – 020 : BUDGET COMMUNAL : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

M. le Président expose que ces orientations ont été examinées par la commission des finances du 07 février 2018

#### **I – Rappel des orientations 2017.**

Les orientations ont été débattues lors du conseil municipal du 28/02/2017. Elles étaient les suivantes :

#### **A/ UN AJUSTEMENT DES TAUX D'IMPOSITION DE 2017**

Suite au lissage des taux entre les communes historiques de Quillan et de Brenac.

#### **B/ ENDETTEMENT :**

Un emprunt de 1.000.000€ pour le financement du Parc St Bertrand, et une ligne de crédit de 1.100.000€ pour le portage de la TVA sur cette opération

#### **C/ INVESTISSEMENT:**



Un volume d'investissement de 5.497.800€ dont 2.770.800€ de RAR 2016 et 2.727.000€ d'opérations nouvelles.

## 2 – Réalisations 2017

### 2.1 Taux d'impositions:

Votés par le Conseil municipal du 12/04/2018 et 05/07/2017

<u>Taxes</u>	<u>Quillan</u>	<u>Brenac</u>	<u>Global</u>
Taxe habitation	20.01	20.01	20.01
Taxe foncier bâti	23.72	16.34	23.72
Taxe foncier non bâti	54.96	94.86	67.79

Le produit des impositions 2017 a été le suivant :

<u>Taxes</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Taxe habitation	822.976	817.175
Taxe foncier bâti	1.012.423	1.038.793
Taxe foncier non bâti	14.250	26.991
	1.849.649	1.882.959

### 2.2. Endettement

L'endettement au 01.01.2017 était de 23.245,60€

En 2017 : deux emprunts contractés

- 1.000.000 € pour le financement du Parc St Bertrand
- 1.100.000 € pour le portage de la TVA du Parc St Bertrand à rembourser sur 2 ans
- La commune a remboursé 69.816,20€ d'annuité en 2017

L'endettement au 01.01.2018 : 2.077.468.24€

### 2.3 : Investissements réalisés

	<u>BP 2017</u>	<u>Réalisations</u>	<u>RAR2017</u>
<b>Chap. 20</b>	<b>81.300,00</b>	<b>1.563,86</b>	<b>20.000,00</b>
Etudes	La Forge 20.000€ Vidéo surveillance 5.500€ Enveloppe 15.000€ Parc St Bertrand 5.800€ Lotissement la Jirette 30.000€ Matériel 5.000€ Brenac	1.293,72€    270.14€	20.000,00 (les études suivies de travaux sont transférées au chapitre 21 cf vidéo surveillance en 2018)
<b>Chap. 21</b>	<b>3.383.792,00</b>	<b>1.126.804,10</b>	<b>2.024.850,00</b>
Acquisition	Centre Pasteur 186.000 Local Jonquièrre 60.000,00 Valgo 240.000	173.492,34 52.145,84 Ancienne perception 14.000,00	242.500
Bâtiments communaux	PAVE 20.000 Toiture cinéma 23.000	20.360,28 38.284,19	

	Pôle multi culturel 966.000 Amgt RDC Mairie 10.000 Sécurisation écoles 53.000 Ascenseur RMEE 105.000 Centre Pasteur 50.000 Enveloppe divers 50.000	7.650,49 15.029,48 2.598,12 31.644,89 (Tx Apt municipaux, fenêtres écoles et local jeunes, Sol Pasteur, chaudière cinéma, Cour Calmette, horloge église)	928.000,00 53.000,00 103.000,00 50.000,00 10.400,00
Centre de Loisirs	Matériel 5.000 Enveloppe 20.000	Matériel informatique 3.125,80 Fenêtres 12.216,00	
Décharge Col du Vent	Enveloppe 5000	Enveloppe 5.000	
Eclairage public	Plan lumière 41.000 Enveloppe 30.000  Illuminations Noël 10.000	43.954,08 21.723,66 (chgt candélabre et lanternes, L'espinet, transo charla) 4.116,51	
Equipement sportif	Vestiaire stade 20.000 Gymnase sol 85.000 Piscine 3.000 Enveloppe 40.000	702,00 89.367,36  53.555,28 (peinture gymnase, aire skate parc, robot piscine, mat gymnase)	19.000,00  20.650,00 (tapis et alarme gymnase)
Forêt communale	Enveloppe 10.000	0	10.000,00
Zone de loisirs	Enveloppe 117.217,00	124.752,47 Véhicule électrique, tables, bancs, matériel beach volley, mat fitness, poste RMEE, panneau lumineux, mat divers)	13.200,00
Matériel	Vidéo protection 204.000 Centre multi culturel 10.000 Pont wifi Calmette 1200 Auto laveuse gymnase 8000 Tables la cigale 2500 Services techniques 23000 Divers 42875	89.922,29  1137,36 8036,40 3074,40 32.034,02 45.296,60 (Mat zone bleue, podium, mat informatique bureaux, panneau lumineux, mat divers)	54.000,00    19.600,00
Salle de Spectacle	Enveloppe 500	0	
Travaux voirie	Solde Rd Pt C .Marx 10000 Promenade 300000 Pluvial Coustète 50000 Aire camping-car 90000 Réfection CD 30000 Campagne Tx rues 57674 Divers 50000	9384,36 4838,84 19147,64 110720,39 20350,33  33954,52 (fontaine Rép, trottoirs RdV et C. de Gaulle, pluvial carach,	296.000,00  700,00

		Effacement ligne PTT)	
Brenac	Porche église 185000 Enveloppe 94526	5.908,14 44561.27 (voirie communale, remise chemins, renforcement hameau Lasserre, éclair pub parking, Tx électriques)	205.000,00
<b>Chap. 23</b>	<b>2.060.000,00</b>	<b>1984726,11</b>	<b>50.000,00</b>
Zone de loisirs	2.060.000,00	1984726.11	
<b>Chap. 27</b>	<b>140.000,00</b>	<b>0</b>	<b>140.000,00</b>
Lotissement La Jirette	140.000,00		140.000,00
<b>Chap. 040</b>	<b>71.800,00</b>	<b>71.684,87</b>	
Travaux en régie	Bat. communaux 25.800 Tx voirie 38000 Parc St Bertrand 8000 Equipements sportifs	26.322,27 43.358,55  2004.04	
<b>TOTAL</b>	<b>2.770.800,00</b>	<b>2.727.000,00</b>	

Il vous est proposé sur la base d'un CA 2017 et d'un BP 2018 prévisionnels :

### 3 – Orientations 2018 :

#### 3.1 : Fiscalité locale :

Le lissage des taux entre les communes historiques de Quillan et Brenac traduit les taux suivants :

Taxes	Quillan		Brenac		Global
	2017	2018	2017	2018	
Taxe habitation	20.01	20.01	20.01	20.01	20.01
Taxe foncier bâti	23.72	23.72	16.34	17.00	23.72
Taxe foncier non bâti	54.77	55.77	94.86	92.30	67.79

A bases égales Le produit attendu est estimé à 1.882.000€

#### 3.2 : Endettement de la commune

Au 01.01.2018 l'endettement de la commune est de 2.077.468,24€

En février 2018 la commune va réaliser l'emprunt de 80.000 euros pour le financement de l'aire de camping- car et après le vote du BP 2018 elle va rembourser 600.000 euros de ligne de crédit .

En 2018 elle va rembourser 74.045,28€

Au 31.12.2018 l'endettement s'élèvera à : 1.582.887,88€

En février 2019, la commune remboursera les 500.000€ restant sur la ligne de crédit ce qui réduira l'endettement à 1.082.000€

#### 3.3 : Investissements

	RAR2017	Opérations nouvelles	Bp 2018
<b>Chap. 20</b>	<b>20.000,00</b>		<b>70.000,00</b>
	Prog La Forge 20.000,00	Prog Honoraires 50.000	
<b>Chap. 21</b>	<b>2.024.850,00</b>	<b>853.700,00</b>	<b>2.878.550,00</b>

Acquisition	Maison Lamilhau 4.300 Maison rue Racine 26000 Ancienne perception 1000 Valgo 211.000	Maison Lamilhau 1700 Maison rue racine 8000	252.000,00
Bâtiments communaux	Pôle culturel 928.000,00 Sécurisation écoles 53.000,00 Ascenseur RMEE 103.000,00 Centre Pasteur 50.000,00 Appart municipaux 10.400,00	PAVE 25.000 Fenêtres écoles 65.000 Ancienne percept 15 000	1.249.400,00
Centre de Loisirs		Fenêtres 10.000 Mini bus 22000 Lave-linge +CK 17000 Enveloppe divers 6000	55.000,00
Décharge Col du Vent		Enveloppe 5000,00	5.000,00
Eclairage public		Enveloppe 20.000 Illum. Noel 5000	25.000,00

Equipement sportif	19.000,00  20.650,00 (tapis et alarme gymnase)	Enveloppe annuelle 20000	59.650,00
Forêt communale	10.000,00		10.000,00
Zone de loisirs	13.200,00	Pumptrack 80000 Amgt. terrains 50000 Enveloppe divers 40000	183.200,00
Matériel	Vidéo protection 54000 Matériel divers 19.600	Antenne Laval 60.000 Services tech. 30.000 Enveloppe divers 35000	198.600,00
Salle de Spectacle		Enveloppe 5.000	5.000,00
Travaux voirie	La Promenade 296.000,00 Aire camping-car 700,00	La Promenade 184000 Campagne de rues 50000 Enveloppe divers 30.000	560.700,00
Brenac	205.000,00	Voirie communale 20.000 Enveloppe divers 50.000	275.000,00
<b>Chap. 23</b>	<b>50.000,00</b>		<b>50.000,00</b>
Zone de loisirs			50.000,00
<b>Chap 27</b>	<b>140.000,00</b>		<b>140.000,00</b>
Lotissement La jirette	140.000,00		140.000,00
<b>Chap 040</b>			<b>59.400,00</b>
Travaux en régie		Pole human.30.000 RMEE Escalier 2800 Apt 2 <sup>ème</sup> étage foyer 1600 Foyer RDC 11500 Cour Calmette 7500	

		Parc ST B (barbecue) 6000	
<b>TOTAL</b>	<b>2.234.850,00</b>	<b>1.564.700,00</b>	<b>3.793.550,00</b>

Ces prévisions seront financées par :

Le résultat excédentaire de 2017	1.393.950,00
Virement de la section de fonctionnement de 2018	655.072,00
Produits de cessions (Régul Moutet, Maugard, Torfs)	203.628,00
Dotations et fonds divers (FCTVA, affectation Résultat de fonctionnement 2017/BP 2018)	891.900,00
Solde de subvention sur le lac	324.000,00
RAR emprunts aire camping-car	80.000,00
Le solde est l'amortissement des immob	245.000,00

M. le Président précise que ce débat ne se finalise pas par un vote mais par un débat transcrit dans une délibération.

Mme Bourrel demande que dans la grand rue il soit prévu des fleurs car cette artère est triste depuis le retrait des candélabres.

Mme Szymanski demande pourquoi avoir racheté des tapis au gymnase alors que les précédents n'étaient pas très vieux.

M. Mandrau répond que les anciens tapis ne pouvaient pas se nettoyer et nécessitait une main d'œuvre important pour leur mise en place et leur retrait. Les nouveaux tapis sont placés en 1h. Les anciens tapis devraient être rachetés par une collectivité.

Le débat est clos.

### **DELIB 2018-021 : CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIE "CHEMIN NOIR" par "CHEMIN DE BRENAC"**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2213-28.

Vu l'arrêté préfectoral n°SPL2015-059 portant création à compter du 01/01/2016 de la commune nouvelle Quillan en lieu et place des communes de Brenac et Quillan et instituant Brenac en qualité de commune déléguée,

Considérant que la commune souhaite marquer cette fusion par le changement de la dénomination du « chemin noir » par « Chemin de Brenac » ;

M. le Président propose au Conseil de renommer cette voie « Chemin de Brenac » et de l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération notamment :

- Le numérotage des immeubles ;
- La notification auprès du bureau du cadastre.
- Les mesures de publication afférentes à cette opération.

Et d'imputer la dépense en section de fonctionnement au BP 2018.

Aucune remarque n'étant faite, le Conseil municipal, à l'unanimité par 28 voix Pour, décide de renommer le chemin noir en chemin de Brenac et autorise M. le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération (numérotage des immeubles, notification auprès du bureau du cadastre, mesures de publication).

**DELIB 2018- 022 : CREATION D'UN CHANTIER INTERNATIONAL DE JEUNESSE : CONVENTION TRIPARTITE COMMUNE/ASSOCIATION CONCORDIA/ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE LA CULTURE ET LA PHOTO EN HVA**

M. le Président expose :  
Vu le Code du CGCT ;

Vu la proposition de convention de l'association CONCORDIA ;

La commune de Quillan dans le cadre de son action en faveur du tourisme souhaite procéder à la réhabilitation du patrimoine environnant.

Considérant que la commune envisage la création d'un chantier international de jeunesse afin que ce travail soit l'occasion pour des jeunes de tous horizons de venir découvrir Quillan en contrepartie d'un travail de réhabilitation.

Considérant que le chantier international de jeunesse nécessite un partenariat avec l'association CONCORDIA et le soutien de l'association des Amis du Patrimoine.

Considérant que l'association CONCORDIA propose des chantiers de 3 semaines à une douzaine de jeunes, celle-ci se charge du suivi technique, logistique et administratif du chantier.

Celle-ci sollicite une aide prévisionnelle de 6 020€ qui sera ajustable en fonction des subventions obtenues des autres partenaires publics ou privés. La commune de Quillan fournira également le matériel et le logement, ceux-ci seront accueillis au camping de la Forge.

A cet effet, après avoir présenté cette question en commission des finances du 07 février 2018, M. le Président demande au Conseil municipal :

- 1- D'approuver l'adhésion de la commune auprès de l'association CONCORDIA pour un montant de 20€.
- 2- D'approuver la création du chantier international de jeunesse en partenariat avec l'association CONCORDIA et les Amis du Patrimoine de Quillan.
- 3- D'approuver la convention tripartite selon les modalités sus visées (consultable auprès de M. JORDAN, Directeur Général des Services).
- 4- D'inscrire l'aide prévisionnelle révisable de 6 000€ en section de fonctionnement au BP 2018.
- 5- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Aucune remarque n'étant faite, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 28 voix Pour, approuve les opérations telles que sus visées.

**DELIB 2018 – 023 : RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL ET D'AIDE A LA CONFECTION DU BUDGET**

M. le Président expose :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les collectivités à leur receveur,

Le montant des indemnités provisionné en 2017 est de 1008,43 €.

M. le Président propose de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil et d'aide à la confection du budget au taux fixé par l'arrêté interministériel. Cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et est attribuée à M. Jean-Marc ESTREM, receveur municipal.

M. le Président indique que compte tenu des problèmes rencontrés tout le long de l'année avec les services du centre des finances de Quillan, il ne votera pas cette indemnité.

Mme Szymanski indique que les problèmes avec la perception existaient avant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour, vote contre l'attribution de l'indemnité de conseil et d'aide à la confection du budget à M. Jean Marc ESTREM pour 2017 d'un montant de 1008,43€.

**DELIB 2018- 024 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 30 NOVEMBRE 2017 SUR L'EVALUATION DES TRANSFERT DE COMPETENCES 2015 ET 2016 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PYRENEES AUDOISES**

M. le Président expose :

Vu le Code Général des Impôts et son article L5211-5-11 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article 1609 nonies C ;

Vu le règlement intérieur de la CLECT en son article 11 ;

Vu Le Rapport d'évaluation des Charges Transférées adopté par la CLECT le 30/11/2017;

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT relatif aux transferts des charges suivantes pour 2015 et 2016 :

- Commune de QUILLAN : transfert des charges du domaine enfance jeunesse
  - ALSH (géré initialement par 1 association)
  - Crèche gérée par 1 association
- Commune de QUILLAN : transfert des charges : déchetterie de QUILLAN
- Commune d'ESPERAZA : transfert des charges du domaine enfance jeunesse
  - ALSH (géré initialement par 1 association : les FRANCAS de l'Aude)
  - Crèche
- Commune de BELCAIRE : transfert de compétence SIGEA (Aide fonctionnement station de ski)
- Commune de CAMURAC : transfert de compétence SIGEA (Aide fonctionnement station de ski)
- Commune de CAMURAC : transfert de compétence REGIE MUNICIPALE SKI (Investissement station de ski)
- Crèche Vanille et Chocolat

- SIVU forestier
- SIAT Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique

La méthode d'évaluation est fixée par la loi et figure à l'article 11 du règlement intérieur de la commission.

Considérant que pour permettre au Conseil Communautaire des Pyrénées Audoises de se prononcer sur le montant définitif des attributions de compensation pour 2015, et conformément aux textes visés ci-dessus ;

M. le Président propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 30 novembre 2017 (distribué avec la note de synthèse et ci-annexé) et l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

M. le Président ajoute que la CDC prend en charge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la participation au SDIS ce qui est bénéfique pour la commune car les dépenses des participations diminuent et pour la CDC car cela augmente un ratio pour l'octroi d'une subvention.

Aucune remarque n'étant faite, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport définitif de la CLEC du 30.11.2017 sus visé.

M. Le Président est autorisé à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

#### **DELIB 2018 – 026 : ESPACE CATHARE : MISE EN PLACE D'UNE BILLETTERIE ELECTRONIQUE FESTIK**

Vu le Code du commerce en son article L.132-1;

Considérant que la mise en place d'une billetterie électronique est un moyen de faciliter la vente et la promotion de la salle de spectacle « l'espace cathare » à Quillan.

Considérant les opérateurs consultés à savoir Ticketnet et Festik ;

Considérant qu'après consultation l'offre opérationnelle Festik est la plus simple et la moins onéreuse. Les modalités de la convention proposée sont les suivantes :

- Commercialisation via une page [www.festik.net/billets/espace](http://www.festik.net/billets/espace) cathare.
- Diffusion sur la communication du site Festik sur les supports de l'espace cathare et réciproquement.
- Une rémunération sera perçue par Festik sous la forme d'une commission sur le prix de vente des billets. La commission rémunère l'accès au site pour la vente des billets et l'édition des billets électroniques.
- Ajout, modification ou suppression des contingents de billets.
- Référencement internet.
- Commissions prélevées par les sociétés de carte de crédit sur les achats de billets effectués par ce moyen de paiement.

La commission est fixée à 2% du prix TTC du billet, plafonné à 0.80cts d'Euros  
Le prix de vente au public inclura la commission.

A cet effet, M. Rouger , rapporteur propose au Conseil municipal :

- D'approuver le principe de la mise en place d'une billetterie électronique.



- D'adopter la convention selon les modalités évoquées ci-dessus.
- D'imputer les recettes en section de fonctionnement du BP 2018.
- D'autoriser M. Le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

M. Rouge précise que cette procédure pour une vente de billets dans des magasins spécialisés a été mise en place pour favoriser les entrées.

En information il indique le lancement sur google map. A ce jour le site compte 4100 vues.

Mme Szymanski trouve que c'est dommage de donner 0,80cts par billet vendu.

M. Rougé répond que c'est ce que coûte un service de réservation d'une manière générale. C'est le fonctionnement qui veut ça sinon on n'adhère à ce procédé.

Aucune autre remarque n'étant faite, le conseil municipal, à l'unanimité, par 28 voix Pour, approuve les modalités de la billetterie électronique de l'Espace Cathare, telle que sus visée et les opérations s'y rattachant mentionnées ci-dessus.

#### **DELIB 2018-026 : MOTION CONTRE LA SUPPRESSION D'UN POSTE D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES DE QUILLAN :**

Mme Broussard présente cette motion.

Après rectification de la première phrase sur observation de Mme Szymanski, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la motion ci-après, qui sera notifié à Mme la directrice d'académie, à Mme la Député et à Mme la Sous- Préfète.

" L'Inspection Académique a décidé de la suppression d'un poste en maternelle à Quillan.

Nous, Elus de Quillan, nous nous opposons fermement à la suppression de ce poste.

En effet, les territoires ruraux et désindustrialisés comme le nôtre ne peuvent supporter une double peine en voyant l'accès au savoir, symbole du mérite républicain et de la promotion sociale à travers l'école publique, laïque et gratuite se réduire à coup de suppression de poste.

Bien que la réalité démographique de notre commune ne favorise pas l'accroissement du nombre d'enfants scolarisés, on ne peut raisonnablement utiliser cette situation pour supprimer des postes dans les territoires ruraux déjà en souffrance.

La France rurale ne peut pas se voir déshabiller au profit de la France urbaine. C'est une question d'égalité des citoyens et des territoires. Ce sont les fondements de notre République.

Mme Broussard précise qu'une lettre a été faite à Mme la Député contre l'initiative d'ouverture d'une école alternative à Quillan.

Mme Szymanski indique que l'Education Nationale fait sur ce genre d'établissement des contrôles très poussés. Il faudrait donc interroger la DASEN.

M. Le Maire précise que cette situation est anormale quand on demande aux collectivités du personnel qualifié mis à disposition de l'éducation nationale en maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20